

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, February 12, 2026

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 1:30 p.m. [ET] to study the subject matter of Part 4 of Bill C-4, An Act respecting certain affordability measures for Canadians and another measure.

Senator David M. Arnot (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon. My name is David Arnot. I'm a senator from Saskatchewan and chair of this committee.

I invite my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I am Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Cuzner: Rodger Cuzner, Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Clement: I am Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Prosper: Paul Prosper from Nova Scotia, Mi'kma'ki, territory.

[*Translation*]

Senator Moncion: I am Lucie Moncion from Ontario.

[*English*]

Senator Simons: Paula Simons, Alberta. I come from Treaty 6 territory.

Senator Pate: Kim Pate. I live here on the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Algonquin Anishinaabeg.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: I am Raymonde Saint-Germain from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 12 février 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui par vidéoconférence à 13 h 30 (HE) pour étudier la teneur de la partie 4 du projet de loi C-4, Loi concernant certaines mesures d'abordabilité pour les Canadiens et une autre mesure.

Le sénateur David M. Arnot (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je m'appelle David Arnot. Je suis sénateur de la Saskatchewan et président du comité.

J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, Alberta.

Le sénateur Cuzner : Rodger Cuzner, Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : Paul Prosper, Nouvelle-Écosse, territoire du Mi'kma'ki.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Simons : Paula Simons, Alberta. Je viens du territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Pate : Kim Pate. Je vis ici sur le territoire non cédé des Algonquins Anishinaabe.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[English]

The Chair: We are meeting to continue our study of the subject matter of Part 4 of Bill C-4, An Act respecting certain affordability measures for Canadians and another measure.

Our first panel this afternoon is Mr. Matthew Alexander Hatfield, Executive Director, OpenMedia, by video conference; Mr. Tamir Israel, Director, Privacy, Surveillance and Technologies Program, Canadian Civil Liberties Association, by video conference; and Elizabeth Denham, Former Information and Privacy Commissioner of the United Kingdom and British Columbia, also by video conference.

We welcome you and thank you for joining us virtually here today as witnesses before our committee. We will start with OpenMedia, followed by the Canadian Civil Liberties Association and then Ms. Elizabeth Denham. Each witness has five minutes to introduce their presentation. I'm going to hold you very tightly to those five minutes. We have a number of senators who wish to ask questions. Just so you know, the senators are restricted to four minutes for the question and the answer, so the answer should be fairly succinct, if possible.

Please, Mr. Matthew Alexander Hatfield first.

Matthew Alexander Hatfield, Executive Director, OpenMedia: Good afternoon. I'm Matt Hatfield, and I'm executive director of OpenMedia, a grassroots community of 230,000 people in Canada who work together for an open, accessible and surveillance-free internet. I'm joining you from the unceded land of the Tsawout on Salt Spring Island in B.C.

Who protects the rules that make our democracy work? We're lucky to be heirs to a great democratic tradition that has painstakingly figured out a lot about what those rules should be. Following that tradition, we put in place checks and balances of power between different government bodies. We trust most people in government will usually do the right thing, but we have transparency requirements, external verification and appeals processes to make sure they do.

We don't let anyone set the rules they themselves will be judged by, but there is one group in Canada at the heart of our democracy who don't believe they need any external accountability. That's Canada's three great federal political parties: the federal Liberals, the Conservatives and the NDP.

[Traduction]

Le président : Nous sommes réunis pour continuer notre étude de la teneur de la partie 4 du projet de loi C-4, Loi concernant certaines mesures d'abordabilité pour les Canadiens et une autre mesure.

Notre premier groupe de témoins cet après-midi est composé de M. Matthew Alexander Hatfield, directeur général d'OpenMedia, par vidéoconférence; de M. Tamir Israel, directeur du Programme vie privée, surveillance et technologie de l'Association canadienne des libertés civiles, par vidéoconférence; et de Mme Elizabeth Denham, ex-commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Royaume-Uni et de la Colombie-Britannique, également par vidéoconférence.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de participer virtuellement à notre réunion d'aujourd'hui pour y témoigner. Nous allons commencer par le représentant d'OpenMedia, qui sera suivi du représentant de l'Association canadienne des libertés civiles et ensuite de Mme Elizabeth Denham. Chaque témoin dispose de cinq minutes pour présenter son exposé. Je vais vous demander de respecter rigoureusement ce délai. Un certain nombre de sénateurs souhaitent poser des questions. Sachez que les sénateurs ne disposent que de quatre minutes par question, incluant la réponse. Il faudra donc que la réponse soit aussi succincte que possible.

Allez-y, monsieur Matthew Alexander Hatfield, c'est à vous.

Matthew Alexander Hatfield, directeur général, OpenMedia : Bonjour. Je m'appelle Matt Hatfield. Je suis le directeur général d'OpenMedia, une organisation communautaire comptant 230 000 personnes au Canada qui travaillent ensemble pour un Internet ouvert, accessible et sans surveillance. Je vous parle depuis le territoire non cédé des Tsawout sur l'île de Salt Spring, en Colombie-Britannique.

Qui donc protège les règles de fonctionnement de notre démocratie? Nous avons la chance d'être les héritiers d'une grande tradition démocratique dont les tenants ont longuement réfléchi à ce que devraient être ces règles. Et c'est en vertu de cette tradition que nous avons réparti des pouvoirs et des contre-pouvoirs entre les différents organes gouvernementaux. Nous sommes convaincus que la plupart des gens au gouvernement feront effectivement ce qu'ils doivent, mais, pour le garantir, nous avons aussi des exigences en matière de transparence, des mécanismes de vérification externe et des procédures d'appel.

Nul ne peut établir les règles par lesquelles il sera jugé, mais il y a au Canada un groupe qui est au cœur même de notre démocratie et qui ne croit pas avoir besoin de rendre de comptes. Il s'agit des trois grands partis politiques fédéraux du Canada : les libéraux fédéraux, les conservateurs et le NPD.

When it comes to the most sensitive type of data in our whole political system, data about how Canadians vote and what motivates them to choose one party over another, these three parties have decided between themselves that there should be no real oversight over what they're allowed to do with voter data, no law they have to follow besides rules they write for themselves.

Part 4 of Bill C-4 is a crude fig leaf that says whatever vague description a political party puts in a dense legalese of its privacy policy. That's good enough for Canadian democracy. Parties have argued that following basic privacy laws, like all other Canadian entities, would be too burdensome during an election, yet they could easily be subject to a review of their practices after an election, with penalties or conditions applied for their next campaign.

Bill C-4's attempt to immunize parties retroactively back to 2000 from any privacy law makes it very clear this is not about setting good practices for future elections but immunizing them from any accountability for their practices in past or future elections.

When you ask Canadians what the law should be here, we're of one mind: Privacy laws should be applied to political parties, just like everyone else. When OpenMedia and B.C. FIPA polled on this some years back, 72% of Canadians said so across partisan lines. You don't see that level of agreement on much else in politics.

Now, the hope of the party seems to be that this will stay an invisible issue. The system will mostly work and nothing will ever go too badly wrong, but I am here to tell you that something is going to go very wrong if you pass Bill C-4's current text into law.

Recently, I met with some of the companies that work for federal political parties to learn about how they do their business. I assure you that they do not talk about anything as basic as using personal information online or employing cookies like Bill C-4 does when selling us services. They talk about their capacity to geo-target people so tightly they reach only a handful of people in certain physical offices, people like the staffers who work for you. They boast about being able to identify not just that someone is likely to vote and for whom they will probably vote but to determine whether that person went to a polling booth on election day and voted.

S'agissant des données les plus sensibles de tout notre système politique, celles qui portent sur la façon dont les Canadiens votent et sur ce qui les incite à choisir tel parti plutôt que tel autre, ces trois partis ont décidé entre eux qu'il ne devrait y avoir aucun contrôle réel sur ce qu'ils sont autorisés à faire avec les données des électeurs, ni aucune loi à respecter en dehors des règles qu'ils se fixent eux-mêmes.

La partie 4 du projet de loi C-4 masque grossièrement la description approximative que font les partis politiques de leur politique de protection de la vie privée dans des termes juridiques alambiqués. C'est bien assez pour la démocratie canadienne. Les partis font valoir que le respect des lois fondamentales sur la protection de la vie privée, auquel sont assujetties toutes les autres entités canadiennes, serait trop fastidieux à concrétiser pendant une élection, mais qu'il leur est tout à fait possible, après l'élection, de se soumettre à un examen de leurs pratiques, avec, à la clé, des sanctions ou des conditions applicables à la campagne suivante.

Le projet de loi C-4 vise à immuniser rétroactivement les partis contre l'application des lois sur la protection de la vie privée depuis 2000, et c'est bien la preuve qu'il ne s'agit pas d'établir des pratiques exemplaires pour les élections à venir, mais de soustraire les partis à toute obligation de rendre compte de leurs pratiques au cours d'élections passées ou à venir.

Quand on demande aux Canadiens ce que devrait être le principe applicable en l'occurrence, ils sont tous d'accord pour dire que les lois sur la protection de la vie privée devraient s'appliquer aux partis politiques comme à tout le monde. Quand OpenMedia et l'ex-commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique ont mené un sondage à ce sujet il y a quelques années, 72 % des Canadiens l'ont affirmé au-delà de toute ligne partisane. On ne voit pas souvent un tel consensus en politique.

Et voilà que les partis semblent espérer que cette question restera sous le tapis. Le système fonctionnera tant bien que mal, et rien de trop grave ne risque d'arriver, mais je suis ici pour vous dire que cela va vraiment mal tourner si vous adoptez le texte actuel du projet de loi C-4.

Dernièrement, pour mieux comprendre, j'ai rencontré des représentants d'entreprises qui travaillent pour les partis politiques fédéraux. Je peux vous assurer que, quand ils parlent de vendre leurs services, ils ne parlent pas de choses aussi élémentaires que l'utilisation de renseignements personnels en ligne ou l'utilisation de cookies comme le fait le projet de loi C-4. Ils parlent de leur capacité à géocibler les gens si précisément qu'ils peuvent atteindre quelques personnes à la fois dans certains bureaux, des gens comme ceux qui travaillent pour vous. Ils se vantent d'être capables de dire non seulement qu'une personne est susceptible de voter et pour qui elle votera probablement, mais aussi de savoir si cette personne s'est rendue à l'isoloir le jour du scrutin et a effectivement voté.

That is just the start. We're several years into the AI revolution, long enough that most of us can say AI is not a useless fad. AI bots that create extremely convincing arguments, images and video are here to stay and are getting better extremely quickly. We're only just beginning to see what is possible if those bots are turned into agents operating in the external world — AI political operatives who use the vast surveillance data markets we have allowed to exist on every Canadian and develop specific political pitches to bombard each and every one of us, materials developed with a target audience of just one Canadian voter. What will be possible for parties to do in a few years will make canvassing voters on their doorsteps or through their phones look like a pointy stick next to an atom bomb.

We are looking at a bill that will let each individual party set their own rules about how they will use this technology. That doesn't make any sense. Politics is an arms race, and in Canada, the party that is first past the post wins the great bulk of political power.

You can never rely on self-regulation in an arms race. Mutual disarmament with independent verification that you have complied is the only way to keep this race from being as destructive to our privacy and democracy as it can be. That's why I'm asking you to refuse to pass Part 4 of Bill C-4 into law. Please insist the House do the right thing and place political parties under PIPEDA. I know that may be difficult, but I'm asking you to try.

Not everyone understands or believes in the role of Canada's Senate in our democracy, but this is specifically what you are here to do: to not let the narrow and short-term self-interest of the parties in our democracy do serious damage to the system itself.

Nearly 5,000 Canadians from OpenMedia's community have written to House leaders to ask them to place parties under real privacy law. I'm asking you to join them.

Thank you, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Hatfield.

Mr. Israel, please proceed.

Tamir Israel, Director, Privacy, Surveillance and Technologies Program, Canadian Civil Liberties Association: Mr. Chair, honourable members of the committee, good afternoon. Thank you for inviting us to speak to Part 4 of

Et ce n'est qu'un début. La révolution de l'IA remonte déjà à plusieurs années, assez longtemps pour qu'on puisse désormais comprendre que ce n'est pas une mode passagère. Les robots de l'intelligence artificielle capables de produire des arguments, des images et des vidéos extrêmement convaincants sont là pour de bon et s'améliorent très rapidement. On commence à peine à comprendre ce qui pourrait arriver si ces robots sont transformés en agents actifs dans le monde extérieur — des agents politiques de l'IA utilisant les vastes marchés des données de surveillance que nous avons permis de créer sur chaque Canadien et élaborant des arguments politiques précis pour bombarder tout un chacun, du contenu ciblant un électeur canadien à la fois. Ce que les partis pourront faire dans quelques années sera tel que la sollicitation des électeurs par le porte-à-porte ou par téléphone aura l'air d'un bout de bois pointu à côté d'une bombe atomique.

Nous étudions un projet de loi qui permettra à chaque parti de réglementer lui-même l'utilisation de cette technologie. Cela n'a aucun sens. La politique est une course aux armements, et, au Canada, le parti qui l'emporte dans le système uninominal majoritaire est celui qui hérite la plus grande partie du pouvoir politique.

Il ne faut jamais se fier à l'autoréglementation dans une course aux armements. Le désarmement mutuel par une vérification indépendante dûment respectée est le seul moyen d'empêcher que cette course ne soit aussi destructrice qu'elle pourrait l'être pour notre vie privée et notre démocratie. C'est pourquoi je vous demande de refuser d'adopter la partie 4 du projet de loi C-4. Je vous demande aussi d'insister auprès de la Chambre pour qu'elle fasse ce qui s'impose et qu'elle assujettisse les partis politiques à la LPRPDE. Je sais que ce sera peut-être difficile, mais je vous demande d'essayer.

Ce n'est pas tout le monde qui comprend le rôle du Sénat du Canada dans notre démocratie ou qui y croit, mais vous êtes justement là pour ne pas laisser les intérêts étroits et à court terme des partis causer de graves dommages au système lui-même.

Près de 5 000 Canadiens membres d'OpenMedia ont écrit aux leaders parlementaires de la Chambre pour leur demander d'assujettir les partis à une véritable réglementation de la protection de la vie privée. Je vous demande de vous joindre à eux.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Hatfield.

Monsieur Israel, vous avez la parole.

Tamir Israel, directeur, Programme vie privée, surveillance et technologie, Association canadienne des libertés civiles : Bonjour, monsieur le président, et bonjour aux honorables membres du comité. Je vous remercie de nous avoir

Bill C-4 today. We are very pleased to be here and to appear before you.

Part 4 proposes to immunize federal political parties from future and historical violations of provincial privacy laws while putting no meaningful protections in place at the federal level. At a time when data-driven political campaigning around the world is becoming more privacy intrusive and has greater potential for shaping or even manipulating our political discourse, Part 4 is a step in the wrong direction.

Political parties are subjecting people to intrusive scrutiny, and the ability to leverage this data-rich ecosystem to manipulate the electorate in real time is growing daily. Data-driven political campaigning is also not limited to elections, but instead is becoming integral to how political parties interact with the public all year round.

In the United States, one study going back as far as 2020 reported that a political party had amassed more than 3,000 data points on every single voter in the United States, while online ads have used demographic information to target Black Americans with the express intention of deterring them from voting.

Data-driven campaigning increasingly attempts to guess people's detailed psychometric profiles, as well as a range of financial, political, demographic, religious and other characteristics. Frequently, the rich profiles political parties rely on are outdated or inaccurate, yet these political profiles continue to shape the political messaging that each voter receives.

Against this backdrop, Bill C-4 fails to include any of the hallmarks that are integral components of any effective privacy framework and that are staples of privacy protection in Canada and around the world. It lacks any substantive limitations on what political parties can do with people's personal data, as long as some measure of public notification is provided.

There is no governance framework in place to ensure notification is robust and accurate. There is no obligation to provide more detailed or fine-grained explanations to the electorate regarding how their personal information is processed.

Part 4 categorically immunizes political parties from any obligation to provide individuals access to their personal information and correct it. Importantly, there is no regulatory framework for scrutinizing how personal data is being amassed, kept and deployed by political parties. This approach leaves privacy protection largely to the discretion of the parties

invités à vous parler de la partie 4 du projet de loi C-4. Nous sommes très heureux d'être ici et de comparaître devant vous.

La partie 4 propose d'immuniser les partis politiques fédéraux contre les violations passées et à venir des lois provinciales sur la protection de la vie privée, sans mettre en place de véritables mesures de protection au niveau fédéral. À un moment où, partout dans le monde, des campagnes politiques fondées sur des données empiètent de plus en plus sur la vie privée des gens et risquent davantage d'influencer ou même de manipuler les discours politiques, la partie 4 est une mesure qui va dans la mauvaise direction.

Les partis politiques exposent les gens à un regard intrusif, et la capacité de tirer parti de cet écosystème riche en données pour manipuler l'électorat en temps réel s'accroît chaque jour. Les campagnes politiques fondées sur des données ne se limitent pas non plus aux élections, puisqu'elles deviennent partie intégrante des interactions des partis politiques avec la population tout au long de l'année.

Aux États-Unis, une étude remontant à 2020 a révélé qu'un parti politique avait accumulé plus de 3 000 points de données sur chaque électeur américain et que des publicités en ligne avaient utilisé des renseignements démographiques ciblant les Afro-Américains dans le but exprès de les dissuader de voter.

Les campagnes fondées sur des données tentent de plus en plus de deviner le profil psychométrique détaillé des gens, ainsi qu'un éventail de caractéristiques financières, politiques, démographiques, religieuses et autres. Les riches profils sur lesquels se fondent les partis politiques sont souvent désuets ou inexacts, mais ils continuent de façonner le message politique adressé à chaque électeur.

Cela étant, le projet de loi C-4 ne prévoit aucune des caractéristiques intrinsèques à un cadre efficace de protection de la vie privée et essentielles à la protection de la vie privée au Canada et partout dans le monde. Il ne prévoit aucune disposition sérieuse limitant ce que les partis politiques peuvent faire des données personnelles des électeurs, en dehors d'une certaine forme d'avis public.

Il n'y a pas de cadre de gouvernance permettant de s'assurer que les avis sont suffisants et exacts. Il n'y a aucune obligation de fournir à l'électorat des explications plus détaillées ou précises sur la façon dont les renseignements personnels sont traités.

La partie 4 exempte catégoriquement les partis politiques de toute obligation de fournir aux particuliers l'accès à leurs renseignements personnels et de leur permettre de les corriger. Il n'y a pas non plus, et c'est important, de cadre réglementaire permettant d'examiner comment les partis politiques recueillent, conservent et déploient des données personnelles. Cette approche

themselves and encourages a race to the bottom on data-driven campaigning.

Part 4 does not stop at failing to put in place any effective privacy framework at the federal level. It removes any obligations federal political parties might have under provincial laws and immunizes them from historical violations. The legislative process that has brought us Part 4 raises additional concerns.

Part 4's inclusion in a finance bill, the lack of any meaningful debate regarding its implications in the other place and the fast-tracking that has been imposed on this committee for its consideration of Part 4 are all deeply concerning.

The impetus by political parties to shield themselves from any type of accountability for their privacy practices is additionally problematic in terms of the data-driven campaigning ecosystem it endorses. People in Canada do not want this lawless approach to their personal data and expect Parliament to put in place reasonable rules for how political parties collect, use and disclose personal information.

We recommend deleting Part 4 from this legislative proposal and instead recommend applying Canada's personal privacy framework PIPEDA to federal political parties.

Thank you for your time. I appreciate your questions. Thank you.

The Chair: Thank you, sir.

Senator Batters: First of all, I would like to put a question to Mr. Hatfield from OpenMedia. In your open letter, you call upon the government to introduce a new federal bill on consumer privacy. I'm wondering if you could explain what, in your view, that new bill should contain. What would its essential elements and minimum protections be?

Mr. Alexander Hatfield: In this case, you're referring to reform of what was once Bill C-27 — the next stage of Bill C-27. During that process, we provided a minimum amendments package to the government on how Bill C-27 should be strengthened. Since then, hearing what we're hearing from the government, there is some concern they might actually wind up doing much less than Bill C-27 even imagined around our privacy.

It is extremely important that our regulators have really meaningful penalty powers to apply to companies that violate our privacy. Currently, we're in a system in Canada where, even when folks are found to be violating privacy, they will pay very

laisse en grande partie la protection de la vie privée à la discrétion des partis eux-mêmes et incite à un nivellement par le bas dans les campagnes axées sur des données.

La partie 4 ne s'en tient pas à omettre de prévoir un cadre efficace de protection de la vie privée au niveau fédéral. Elle supprime aussi toutes les obligations éventuelles des partis politiques fédéraux en vertu des lois provinciales et les met à l'abri des violations passées. Le processus législatif qui nous a menés à la partie 4 soulève d'autres préoccupations.

L'inclusion de la partie 4 dans un projet de loi de finances, l'absence de débat sérieux à la Chambre sur ses répercussions et le rythme accéléré imposé au comité pour l'examen de la partie 4 sont autant de sujets de grande préoccupation.

Le désir des partis politiques de se protéger de toute forme de reddition de comptes concernant leurs pratiques en matière de protection de la vie privée soulève un problème supplémentaire du point de vue de l'écosystème des campagnes fondées sur des données qu'ils entérinent. Les Canadiens ne veulent pas de cette approche hors-la-loi à l'égard de leurs renseignements personnels et ils s'attendent à ce que le Parlement impose des règles raisonnables aux partis politiques qui recueillent, utilisent et divulguent des renseignements personnels.

Nous recommandons de supprimer la partie 4 de cette proposition législative et d'appliquer aux partis politiques fédéraux le cadre canadien de protection de la vie privée de la LPRPDE.

Merci de votre temps. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Merci.

Le président : Merci, monsieur.

La sénatrice Batters : Je voudrais commencer par poser une question à M. Hatfield, d'OpenMedia. Dans votre lettre ouverte, vous appelez le gouvernement à déposer un nouveau projet de loi fédéral sur la protection de la vie privée des consommateurs. Pourriez-vous nous expliquer ce que devrait contenir ce nouveau projet de loi selon vous? Quels en seraient les éléments essentiels et les garanties minimales?

M. Alexander Hatfield : En l'occurrence, vous renvoyez à la réforme du vieux projet de loi C-27 — l'étape suivante du projet de loi C-27. Au cours de ce processus, nous avons proposé au gouvernement un ensemble minimal d'amendements visant à consolider le projet de loi. Depuis, d'après ce que nous avons appris du gouvernement, on craint de finir par en faire bien moins que ce qu'envisageait le projet de loi C-27 en matière de protection de la vie privée.

Il est extrêmement important que nos organismes de réglementation aient des pouvoirs réels en matière de sanctions applicables aux entreprises qui portent atteinte à notre vie privée. Le système actuel au Canada est tel que, même quand des gens

negligible fines, a few million dollars, which for these companies is just the cost of doing business. If you get caught, you pay it and you move on. It's not an incentive to actually fix these systems. We would like to see political parties covered by this as well, but of course, political parties would also need to have meaningful penalties applied.

Senator Batters: Thank you.

To Mr. Israel from the Canadian Civil Liberties Association, Bill C-4 would require Elections Canada, through the Chief Electoral Officer, to hold at least one annual meeting on political parties' protection of personal information. In your view, what topics do you think that meeting should cover, and what concrete outcomes should it aim for in order to have real impact on the parties' practices on this?

Mr. Israel: Thank you for the question. Part of the challenge is that, in order to have a meaningful impact on the parties' practices, we need the right legislative framework in place, and I don't think that that's going to be the case. That being said, if this conference could lead to concrete examples of how the political parties are currently using their information and how they're collecting, using and disclosing information, including from third-party vendors in particular, and if we could document some of the types of information that they have on voters and how they're using it in concrete ways, that could do two things.

It could form the basis for better law reform practices in the future, although I do think we already have that basis very clearly established at this stage. It would also help with scrutiny of how some of the vendors that political parties are relying on, which are commercial parties and should be regulated by at least some of the laws we have in place, and are facilitating a problematic, data-driven campaigning paradigm.

So I would advocate for very detailed auditing and information gathering and then making that available to the public so that we can all see what's happening. Because right now, there is no vehicle for really scrutinizing what political parties are doing, how they're collecting information and how they're sharing it.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Good afternoon. I'll be asking you my question in French.

I'd like to hear you talk about the issue of personal information. In your view, what personal information should the parties have access to and what personal information should they

sont reconnus coupables d'atteinte à la vie privée, ils paient des amendes très négligeables, quelques millions de dollars qui, pour ces entreprises, font simplement partie des dépenses d'exploitation. Quand elles se font prendre, elles paient et elles passent à autre chose. Cela n'incite pas à réparer ces systèmes. Nous souhaitons que les partis politiques soient également assujettis à ces obligations et que, évidemment, ils fassent aussi l'objet de sanctions importantes.

La sénatrice Batters : Merci.

La question s'adresse à M. Israel, de l'Association canadienne des libertés civiles. Le projet de loi C-4 contraindrait Élections Canada, par l'entremise du directeur général des élections, à organiser au moins une réunion annuelle sur la protection des renseignements personnels par les partis politiques. À votre avis, quels sujets devrait-on aborder au cours de cette réunion et quels résultats concrets devrait-on chercher à obtenir pour avoir une incidence réelle sur les pratiques des partis à cet égard?

M. Israel : Merci de la question. La difficulté tient en partie au fait que, pour avoir une incidence significative sur les pratiques des partis, on a besoin d'un cadre législatif valable, et je ne pense pas que ce sera le cas. Cela dit, si cette réunion pouvait donner lieu à des exemples concrets de la façon dont les partis politiques utilisent actuellement les renseignements qu'ils possèdent et de la façon dont ils recueillent, utilisent et divulguent l'information, notamment en faisant appel aux services de fournisseurs tiers, et si on pouvait documenter certains types de renseignements qu'ils ont sur les électeurs et la façon dont ils les utilisent concrètement, on pourrait faire deux choses.

Cela pourrait servir de base à de meilleures pratiques de réforme législative pour l'avenir, bien que, à mon avis, nous ayons déjà cette base très clairement établie à ce stade. Cela permettrait aussi d'examiner les relations des partis politiques avec les fournisseurs auxquels ils font appel, qui sont des entreprises commerciales qui devraient être réglementées par au moins certaines de nos lois, et qui facilitent l'instauration d'un paradigme problématique de campagne fondée sur des données.

Je préconiserais donc un audit très détaillé et une collecte de renseignements, puis leur diffusion publique pour que tout le monde puisse être informé de ce qui se passe. Il faut savoir que, à l'heure actuelle, il n'y a pas vraiment moyen d'examiner de près ce que font les partis politiques, comment ils recueillent des renseignements et comment ils les communiquent.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Bonjour. Je vais vous poser ma question en français.

J'aimerais vous entendre au sujet des renseignements personnels. À votre avis, quels sont les renseignements personnels auxquels les partis politiques devraient avoir accès et

not have access to? I ask because we heard from a previous panel that the parties could probably obtain a person's name and address, but asking voters who they plan to vote for seems to be problematic. I'd like to hear what you have to say about questions that are appropriate to ask, unless you don't think they should be able to ask any questions. What topics should they not ask about at all?

[*English*]

Mr. Israel: In the Canada Elections Act, there is already some information that's provided directly to federal political parties, and it facilitates their ability to interact with the public. I think it's very important to maintain that right. This includes contact information, information regarding where people live and this type of information, and it comes with some restrictions on how that personal information can be reused.

The concern that we're seeing, though, is that in this data-rich ecosystem, there is so much that can be collected and used. I would encourage you to hear from the former commissioner on this point because she has examined these issues extensively in Canada and abroad as well.

This basic information is already available to political parties through the Elections Act and facilitates their campaigning for the public around election time, and we're not advocating for a rollback of that type of information. That is important information for them to have. It's the really open-ended, "get whatever you can" from the exceedingly data-rich world that we're living in that we're really concerned about putting some sort of guardrails around. Thank you.

Senator Miville-Dechêne: So they wouldn't even have to ask questions. They can just strip the internet and try to find information. Is that what you're saying?

Mr. Israel: Under this regime, there are no substantive limits on what they can do in terms of how they collect personal information. As long as it's captured at some level of generality in their privacy policy, this places no limits on what information is being collected, from whom it could be collected, how detailed, what types of really intrusive personal characteristics — they could try to guess certain people in the voting public have — or how long they keep those profiles on people. There is just nothing. It really is a very open-ended paradigm that is deeply concerning for us. There are just no limitations at this point on what political parties can do.

Senator Miville-Dechêne: Okay, thank you very much.

ceux auxquels ils ne devraient pas? Je vous demande cela parce qu'on a entendu précédemment dans un autre panel que les partis pourraient probablement accéder au nom et à l'adresse d'une personne, mais le fait de demander à des électeurs pour qui ils comptent voter semblait poser problème. J'aimerais vous entendre sur ce qui est, à votre avis, normal de poser comme question. À moins que vous soyez d'avis qu'ils ne devraient pas poser de questions? Sur quels sujets devraient-ils se garder de poser la moindre question?

[*Traduction*]

M. Israel : Dans la Loi électorale du Canada, il y a déjà de l'information fournie directement aux partis politiques fédéraux pour faciliter leurs interactions avec la population. Je crois très important de maintenir ce droit. Cela comprend des coordonnées, de l'information sur les lieux de résidence et d'autres renseignements de ce type, mais cela vient avec certaines restrictions concernant l'utilisation de ces renseignements personnels.

En fait, ce qui nous préoccupe, c'est que, dans cet écosystème riche en données, il y a énormément de renseignements à recueillir et à utiliser. Je vous inviterais à entendre l'ex-commissaire à ce sujet, car elle a examiné ces questions en profondeur au Canada comme à l'étranger.

Cette information de base est déjà accessible aux partis politiques par le biais de la Loi électorale et elle facilite leurs campagnes auprès de la population en période électorale. Nous ne préconisons pas de réduction de ce type d'information. C'est une information importante pour eux. Ce qui nous inquiète et que nous voulons baliser, c'est le monde regorgeant de données à prendre ou à laisser dans lequel nous vivons. Merci.

La sénatrice Miville-Dechêne : Ils n'ont donc même pas besoin de poser des questions. Il leur suffit de puiser dans Internet pour trouver de l'information. C'est bien ce que vous dites?

M. Israel : En vertu de ce régime, il n'y a pas vraiment de limites à ce qu'ils peuvent recueillir. Du moment que leur politique sur la protection de la vie privée en parle en général, il n'y a aucune limite aux renseignements recueillis ni aux sources de ces données, pas plus qu'au degré de détail, aux caractéristiques personnelles vraiment confidentielles — ils pourraient essayer de deviner les opinions de certains électeurs — ou à la durée pendant laquelle ils conservent ces profils. Il n'y a absolument rien. C'est vraiment un paradigme très ouvert, qui nous inquiète profondément. À ce stade, il n'y a tout simplement aucune limite à ce que les partis politiques peuvent faire.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je comprends, merci beaucoup.

Senator Prosper: Chair, can you see if Ms. Denham is available for questions?

The Chair: She isn't available right now. They're still working on the issue. We'll try to adjust to make it fair for everyone.

Senator Prosper: Okay, thank you.

Mr. Alexander Hatfield, in your evidence, you spoke about equal standards as well as the existence of double standards having a way of eroding trust and undermining democracy. You talked about digital sovereignty and foreign dependence, where information is processed and stored outside of Canada, and the unchecked access of information.

Mr. Israel, you spoke of privacy as foundational to democracy, in part due to its quasi-constitutional nature, where Bill C-4 fails to reflect universally accepted privacy principles. You also spoke about data-driven campaigning without safeguards — those practices risk manipulation, discrimination and the erosion of democratic trust.

Can each of you please state some of your top changes if Bill C-4 continues on? Please provide comments on the existing enforcement mechanisms in terms of their sufficiency.

Thank you.

Mr. Alexander Hatfield, maybe we'll begin with you first.

Mr. Alexander Hatfield: Part 4 of Bill C-4 is not fixable, because the intent is to create a system where the parties set their own rules. It is a legislative framework that removes the possibility of legislation or effective governance around it.

The only solution at this stage is to strike that portion and to ask the parties to do something serious around this.

There is an idea that being subject to PIPEDA or subject to other laws would be incredibly restrictive. PIPEDA is not nearly restrictive enough, frankly. Private parties are able to gather a huge amount of information about us to create these vast profiles. All of that targeting is already occurring in the private sector, and it is currently legal under privacy laws.

But parties aren't even being held to the limited standard of PIPEDA. Essentially, they're being held to no meaningful standard besides whatever their very vague policies describe, which they can simply amend if they decide they want to do something. Because far more invasive targeting — based on this

Le sénateur Prosper : Monsieur le président, pourriez-vous vérifier si Mme Denham est disponible pour répondre à des questions?

Le président : Elle n'est pas disponible pour l'instant. On essaie de régler le problème. Nous allons essayer de faire en sorte que ce soit juste pour tout le monde.

Le sénateur Prosper : D'accord, merci.

Monsieur Hatfield, vous avez parlé de normes égales et de l'existence de deux poids deux mesures ayant pour effet d'éroder la confiance des gens et de miner la démocratie. Vous avez parlé de souveraineté numérique et de dépendance étrangère, d'information traitée et stockée à l'extérieur du Canada, et d'accès non contrôlé à l'information.

Monsieur Israel, vous avez dit que la protection de la vie privée est un élément essentiel de la démocratie, en partie à cause de son caractère quasi constitutionnel, et que le projet de loi C-4 n'en traduit pas les principes universellement reconnus. Vous avez également parlé de campagnes fondées sur des données sans mesures de protection — ces pratiques risquant d'entraîner manipulation, discrimination et érosion de la confiance de la population.

À supposer que l'on donne suite au projet de loi C-4, chacun de vous pourrait-il nous parler des principaux changements qu'il y proposerait? Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez des mécanismes de mise en application et s'ils sont suffisants?

Merci.

Nous pourrions peut-être commencer par vous, monsieur Hatfield.

M. Alexander Hatfield : La partie 4 du projet de loi C-4 ne peut pas être corrigée, parce que l'intention est de créer un système permettant aux partis de fixer leurs propres règles. C'est un cadre législatif qui élimine la possibilité d'une loi ou d'une gouvernance efficace.

La seule solution à ce stade est de supprimer cette partie et de demander aux partis politiques de prendre des mesures sérieuses.

Certains estiment que l'assujettissement à la LPRPDE ou à d'autres lois serait extraordinairement restrictif. Franchement, la LPRPDE est loin d'être assez restrictive. Les entreprises privées peuvent recueillir d'énormes quantités d'information sur nous tous pour créer ces vastes profils. Tout ce ciblage se fait déjà dans le secteur privé, et c'est actuellement légal en vertu des lois sur la protection de la vie privée.

Mais les partis politiques ne sont même pas tenus de respecter la norme limitée de la LPRPDE. En fait, ils ne sont pas tenus de respecter de normes significatives autres que celles qui sont décrites dans leurs politiques très générales et qu'ils peuvent modifier au gré de leurs décisions. Étant donné qu'un ciblage

data — will be possible within the next few years, it is extremely important right now to place some basic limits and disarm them a little bit from going as far as it can go.

Mr. Israel: I would agree with that.

It is important to note that, for example, in British Columbia, the provincial political parties are already campaigning with these rules in place. These are not rules that are impossible to navigate and to do political campaigning around. They just put some limits in place so that it's not really completely open-ended and so that there is some way to provide some scrutiny. An independent regulator can make sure that nothing inappropriate or disproportionate is being done.

Part 4 of Bill C-4 is really not heading in that direction, and I hesitate to think about how it could be directly fixed. The easiest thing that we can do here is what my colleague from OpenMedia just suggested, which is to simply amend our federal private-sector privacy law PIPEDA so that political parties are subject to it. That would be an easy way to leverage the existing infrastructure in the federal Office of the Privacy Commissioner and apply it to political parties on a moving-forward basis.

Senator Prosper: Thank you.

Senator Simons: I'm disappointed. I was really looking forward to hearing from Ms. Denham, but I do have questions for the other witnesses.

Mr. Alexander Hatfield, I want to start with you. You talked about the fact that you found the penalties under PIPEDA insufficient for private corporations. In the testimony we heard this morning, we were told that the penalties under this provision for parties that break their own rules, which they are allowed to set themselves, would be \$50 for an individual and \$300 for a party.

What do you make of those as deterrents to breaking the rules?

Mr. Alexander Hatfield: I find that absurd. There is maybe some consideration there for very small political parties that a high financial penalty might deter political activity. That's perfectly fixable with the penalties: We could set them relative to the membership or financing of the party.

We need to have actual deterrents here, and we simply don't. The parties imagine that this is in their short-term interests. They think having as wide a net as possible to do what they can with voter data will give them an advantage in the next election, and it may. However, this is very damaging to the core of democracy and the long-term functioning of the system that we're all in, including the parties.

beaucoup plus invasif — fondé sur ces données — sera possible dans les prochaines années, il est extrêmement important de fixer dès maintenant certaines limites de base et de les empêcher un peu d'aller aussi loin qu'ils le pourraient.

M. Israel : Je suis d'accord avec vous.

Je rappelle que, en Colombie-Britannique par exemple, les partis politiques provinciaux font déjà campagne en étant assujettis à ces règles. Ces règles ne sont pas une entrave aux campagnes électorales. On y a simplement imposé des limites pour que ce ne soit pas totalement illimité et qu'on puisse assurer un certain contrôle. Un organisme de réglementation indépendant peut s'assurer qu'on ne fasse rien d'inapproprié ou disproportionné.

La partie 4 du projet de loi C-4 ne va vraiment pas dans cette direction, et je ne vois pas bien comment on pourrait la corriger directement. La chose la plus simple à faire en l'occurrence est ce que mon collègue d'OpenMedia vient de proposer, à savoir simplement modifier notre loi fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, la LPRPDE, pour y assujettir les partis politiques. On pourrait ainsi facilement tirer parti de l'infrastructure existante du Commissariat à la protection de la vie privée et l'appliquer désormais aux partis politiques.

Le sénateur Prosper : Merci.

La sénatrice Simons : Je suis déçue. J'avais vraiment hâte d'entendre Mme Denham, mais j'ai des questions pour les autres témoins.

Je voudrais commencer par vous, monsieur Hatfield. Vous avez dit que les sanctions prévues par la LPRPDE étaient insuffisantes pour les entreprises privées. Dans le témoignage que nous avons entendu ce matin, on nous a dit que les sanctions prévues par cette disposition pour les partis qui enfreindraient leurs propres règles, qu'ils sont autorisés à fixer eux-mêmes, seraient de 50 \$ pour un membre et de 300 \$ pour le parti.

Que pensez-vous de ces mesures dissuasives?

M. Alexander Hatfield : Je les trouve absurdes. On pourrait se dire que l'application d'une sanction financière importante à de très petits partis politiques entraverait l'activité politique. C'est très facile à régler : il suffirait de fixer le montant en fonction du nombre de membres ou du financement du parti.

On a besoin de véritables mesures dissuasives, mais ce n'est tout simplement pas le cas. Les partis s'imaginent que c'est dans leur intérêt à court terme. Ils estiment que le fait d'avoir un champ d'action aussi large que possible pour faire ce qu'ils veulent avec les données des électeurs leur donnera un avantage à la prochaine élection, et ils ont peut-être bien raison. Mais cela porte gravement atteinte au cœur de la démocratie et au

Senator Simons: Each of you has talked about hypothetical scenarios in which this information could be weaponized, but I wondered if you could each come up with a specific example of — I don't want to call it a worst-case scenario but — a possible scenario. Parties gather so much information, and often voters don't know that parties have this information on them. If I go to a hospital, I understand that my health information is being put on record. If I enroll in a post-secondary institution, I understand my personal information is on record. But I don't think I understood before work on Bill C-4 began how much information about me a political party might have.

Can you each give me an example of a strategy — not that I want you to be giving them ideas — that a party could adopt to use this information maliciously, or that would enable a third party with whom this information is shared to weaponize it?

Mr. Israel: Regrettably, I don't think we need to use our imaginations here. And I don't even think many political parties would classify this as misuse, but the starkest example that we have is this: In the wake of the Cambridge Analytica disclosures, essentially, what happened was that a quiz was circulated on Facebook that asked people random questions about their lives. That quiz was masquerading as a massive data-harvesting tool that collected information on hundreds of millions of people around the world, including from Canadians. That was detailed, sensitive information, and the information was not just from people who took the quiz but anybody who was connected with them on the platform. That information was used to create detailed psychometric profiles on people, and then it was used during the U.S. elections to inundate people in the run-up to the elections — one or two days before the elections — with millions of messages that were personally designed to manipulate them into either showing up at the voting booth or staying away.

It's difficult to measure what the direct impacts of that ecosystem were on the actual election, because we don't have the data to do that type of assessment. This was a decade ago at this point. Things have only evolved since then, and the ability to create these profiles and very detailed, crafted messages based on them, and then inundate people with them in real time is a way that is shaping how the political discourse is happening. It's very negative.

That would be my example.

fonctionnement à long terme du système dans lequel nous vivons tous, y compris les partis.

La sénatrice Simons : Chacun de vous a parlé de scénarios hypothétiques dans lesquels cette information pourrait être arsenalisée, mais pourriez-vous nous donner un exemple précis — je ne veux pas parler du pire scénario, mais plutôt d'un scénario possible. Les partis recueillent tellement d'information, et les électeurs ignorent souvent que ces renseignements sont enregistrés. Quand je vais à l'hôpital, je comprends que mes renseignements médicaux sont enregistrés. Quand je m'inscris dans un établissement d'enseignement postsecondaire, je comprends que mes renseignements personnels figurent au dossier. Mais je crois que je ne mesurais pas, avant de commencer à étudier le projet de loi C-4, la masse d'information qu'un parti politique peut avoir à mon sujet.

Pourriez-vous me donner un exemple de stratégie — non pas que je veuille que vous leur donniez des idées — qu'un parti pourrait adopter pour utiliser cette information de façon malveillante ou qui permettrait à un tiers auquel ces renseignements seraient communiqués de les arsenaliser?

M. Israel : Malheureusement, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire preuve de beaucoup d'imagination. Et je ne crois même pas que beaucoup de partis politiques estimerait qu'il s'agit d'une utilisation abusive, mais l'exemple le plus frappant que nous ayons est celui-ci : dans la foulée de l'affaire Cambridge Analytica, un jeu-questionnaire a été diffusé sur Facebook pour poser aux gens des questions aléatoires sur leur vie. Ce jeu-questionnaire était en réalité un outil de collecte massive de données qui a permis de recueillir des renseignements sur des centaines de millions de personnes dans le monde, y compris des Canadiens. Il s'agissait de renseignements détaillés et de nature confidentielle portant non seulement sur les personnes ayant répondu au questionnaire, mais aussi sur tous ceux qui étaient en contact avec elles sur la plateforme. Ces renseignements ont servi à créer des profils psychométriques détaillés, qui ont été utilisés à la veille des élections américaines — un jour ou deux avant les élections — pour inonder les gens de millions de messages conçus pour les manipuler et les inciter, selon le cas, à se présenter au bureau de scrutin ou à ne pas y aller.

Il est difficile de mesurer les répercussions directes de cet écosystème sur l'élection proprement dite, parce que nous n'avons pas les données nécessaires pour faire ce genre d'évaluation. C'était il y a une dizaine d'années. Les choses n'ont fait qu'évoluer depuis, et la capacité de créer ces profils et de rédiger soigneusement à partir de là des messages très détaillés, puis d'en inonder les gens en temps réel, est une manière de façonner le discours politique. C'est très néfaste.

Ce serait un exemple.

Mr. Alexander Hatfield: The examples are nearly limitless. We are talking about voter discouragement and misinforming voters, as well as providing very different messages to different types of voters. We are entering a world in which less and less political messaging is experienced from the same source by all of us. For the parties, that is a huge but dangerous opportunity for them to essentially be a different party to different people in Canada.

It absolutely needs to be fixed.

The Chair: We have 30 minutes left. Ms. Denham, can you now speak for five concise minutes? Please proceed.

Elizabeth Denham, Former Information and Privacy Commissioner of the United Kingdom and British Columbia, as an individual: Thank you for your patience. Good afternoon, Mr. Chair and members of the committee. I'm very honoured to participate in this hearing this afternoon.

I was invited because I was the Information Commissioner in the United Kingdom from 2016 to 2021. I was also the Information and Privacy Commissioner for British Columbia from 2010 to 2016.

In my years as the head of a privacy authority in the U.K., I had two priorities, and these were areas that I think the public was very concerned about. Number one was children's privacy and number two was electoral integrity. Both of these policy concerns — safeguarding our children and safeguarding our democracy — continue to be impacted by rapidly advancing technologies, data mining and profiling.

My opening remarks are really going to be about my hands-on experience as a national regulator in the U.K., where political parties are subject to comprehensive data protection law and oversight.

In 2017 my office undertook an 18-month investigation. We've been hearing about it from the other witnesses, and the investigation was into the British analytic company Cambridge Analytica, Facebook, as well as 30 other organizations for allegations of the misuse of personal information in election campaigns. What we found was that there was a disturbing disregard for voters' personal privacy by players across the whole political campaigning ecosystem, in which personal data is collected, shared and used to target and influence voters, often without transparency and without consent.

Political parties play a central role in this data ecosystem, but so do data brokers, political data analytic companies and social media platforms. I think this investigation, as we're still talking about it today, was an inflection point when the public in the

M. Alexander Hatfield : Les exemples sont presque illimités. On parle de découragement des électeurs, de désinformation des électeurs, et de ciblage des messages selon les types d'électeurs. Nous entrons dans un monde où de moins en moins de messages politiques proviennent de la même source pour tous. Pour les partis, c'est une occasion unique, mais dangereuse, de devenir, en fait, un parti différent pour chaque personne au Canada.

Il faut absolument corriger la situation.

Le président : Il nous reste 30 minutes. Madame Denham, pourriez-vous maintenant nous parler pendant cinq brèves minutes? Allez-y, je vous en prie.

Elizabeth Denham, ex-commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Royaume-Uni et de la Colombie-Britannique, à titre personnel : Merci de votre patience. Bonjour, monsieur le président, et bonjour aux membres du comité. Je suis très honorée de participer à cette audience cet après-midi.

J'ai été invitée parce que j'ai assumé les fonctions de commissaire à l'information au Royaume-Uni de 2016 à 2021. J'ai également été commissaire à l'information et à la protection de la vie privée pour la Colombie-Britannique de 2010 à 2016.

Durant mon mandat au Royaume-Uni, j'avais deux priorités, et je crois que ces enjeux préoccupaient beaucoup la population. Il y avait d'abord la protection de la vie privée des enfants et, ensuite, l'intégrité électorale. Ces deux principes stratégiques — la protection de nos enfants et la sauvegarde de notre démocratie — continuent d'être mis en cause par l'évolution rapide des technologies, l'exploration de données et le profilage.

Mon exposé préliminaire portera en fait sur mon expérience concrète dans le cadre d'un organisme de réglementation national au Royaume-Uni, où les partis politiques sont assujettis à des lois et à une surveillance exhaustives en matière de protection des données.

En 2017, mon bureau a entrepris une enquête de 18 mois. D'autres témoins en ont parlé. L'enquête portait sur la société d'analyse britannique Cambridge Analytica, ainsi que sur Facebook et trente autres organisations en raison d'allégations d'utilisation abusive de renseignements personnels dans le cadre de campagnes électorales. Nous avons constaté un mépris inquiétant de la vie privée des électeurs par les intervenants de tout l'écosystème des campagnes politiques, où des données personnelles sont recueillies, partagées et utilisées pour cibler et influencer les électeurs, souvent sans transparence et sans consentement.

Les partis politiques jouent un rôle central dans cet écosystème, tout comme les courtiers en données, les entreprises d'analyse de données politiques et les plateformes de médias sociaux. Cette enquête, dont on parle encore aujourd'hui, a été

U.K. and internationally became aware of the invisible processing of sensitive information: their political opinions, their wealth, their age, their connections, their race, their purchases, their income and their networks.

This was a timely investigation because, almost 10 years ago now, in 2017, analytics and microtargeting techniques were evolving. We knew that taking action then to enforce the law was vitally important because more advanced tools, such as AI-generated deepfakes and precision cyberattacks, would only increase the risks to citizens' trust and confidence in future elections.

Well, that time is here. In the U.K. and the EU, there are comprehensive data protection laws that extend across that whole political ecosystem, including political parties, and the last time we checked, democracy was alive and well.

Now, outside of Europe, New Zealand, South Korea, South Africa, Brazil and many other nations include political parties in their data protection and privacy laws. There is no exemption there for political parties.

Canada is an outlier when it comes to extending independent oversight for political parties' use of personal data and breach notification and reports to an independent authority.

In 2018 the ETHI committee — an all-party committee of the House — studied election integrity in the wake of Cambridge Analytica and Facebook, and the committee unanimously voted to include political parties in federal privacy law. That was eight years ago, and nothing has been done.

Oversight of Canada's political parties is even more important today, given the government's desire to strengthen and preserve democratic institutions and preserve trust and confidence in elections. Canadians will look askance at cynical efforts to take away their rights at a time when geopolitical unrest has turbocharged the risk of foreign influence and cyber attacks and when hostile states are interfering with elections by deliberately targeting personal information repositories.

The Chair: Excuse me, ma'am. I am sorry. We are really tight for time. We need to go to questions.

un tournant décisif quand la population du Royaume-Uni et celles de partout dans le monde ont compris qu'on utilisait dans l'ombre des renseignements confidentiels comme leurs opinions politiques, leur fortune, leur âge, leurs relations, leur origine raciale, leurs habitudes de consommation, leurs revenus et leurs réseaux.

Cette enquête arrivait à point nommé, puisque, il y a presque 10 ans maintenant, en 2017, les techniques d'analyse et de microciblage étaient en train d'évoluer. Nous savions qu'il était d'une importance vitale de prendre des mesures pour faire respecter la loi, parce que des outils plus perfectionnés, comme les hypertrucages générés par l'intelligence artificielle et les cyberattaques de précision, ne feraient qu'accroître les risques pour la confiance des citoyens dans les élections à venir.

Eh bien, nous y sommes. Au Royaume-Uni et dans l'Union européenne, il existe des lois exhaustives sur la protection des données, qui s'étendent à tout l'écosystème politique, y compris les partis politiques. Aux dernières nouvelles, la démocratie était bien vivante.

Désormais, en dehors de l'Europe, des pays comme la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud, le Brésil et de nombreux autres incluent les partis politiques dans leurs lois sur la protection des renseignements personnels et de la vie privée. Il n'y a pas d'exemption pour les partis politiques.

Le Canada fait exception en matière de surveillance indépendante de l'utilisation des données personnelles par les partis politiques, de notification des violations, et de reddition des comptes à une autorité indépendante.

En 2018, le comité ETHI — comité multipartite de la Chambre — s'est penché sur la question de l'intégrité électorale dans la foulée de l'affaire Cambridge Analytica et Facebook, et il a voté à l'unanimité pour assujettir les partis politiques à la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels. C'était il y a huit ans, mais rien n'a été fait.

La surveillance des partis politiques du Canada est encore plus importante aujourd'hui, compte tenu de la volonté du gouvernement de consolider et de protéger les institutions démocratiques et de préserver la confiance dans les élections. Les Canadiens verront d'un mauvais œil les efforts cyniques visant à leur retirer leurs droits à un moment où les troubles géopolitiques ont considérablement accru le risque d'ingérence étrangère et de cyberattaques et où des États hostiles s'ingèrent dans les élections en visant délibérément des répertoires de renseignements personnels.

Le président : Excusez-moi, madame. Je suis désolé, mais nous sommes vraiment pressés par le temps. Nous devons passer aux questions.

[Translation]

Senator Saint-Germain: Thank you to the people on the panel. My question is for you, Ms. Denham. I'm particularly interested in your former role as British Columbia's privacy commissioner. First, how do the personal information protections in this bill compare with those in British Columbia's Personal Information Protection Act? Simply put, are voters going to lose protections because of the provisions in Bill C-4 when compared with the protections British Columbia's act affords them?

[English]

Ms. Denham: Thank you for your question.

Yes, indeed, voters and personal data that is collected by federal political parties of B.C. citizens would be affected by Bill C-4. They would lose rights unless the courts — and there is an appeal before the courts — actually oust application of British Columbia's Personal Information Protection Act, or PIPA, to federal political parties.

That is one of the issues right now. There is an appeal that the three political parties, as you know, have initiated against a decision of a lower court.

Let me say that B.C.'s PIPA does include the application of parties that are operating in British Columbia. It provides a right of access by voters to their data that is held by a political party and a right of correction. There are breach notification requirements. That is the only province where you really have comprehensive data protection legislation that covers federal political parties.

In my experience, in B.C., we did deal with political parties that were using social media profiles to vet political candidates. Michael McEvoy, my successor in the role, investigated political parties quite widely to see what kinds of data they were collecting, and I know you will be talking to Michael Harvey, who is the current occupant of that role, and he can give you up-to-date news about what is happening with the political parties.

Senator C. Deacon: Thank you very much, Ms. Denham and the other witnesses.

I'm wondering if you could be specific in your recommendations to this committee and the Senate as to actions that should be taken to rectify the situation that is being created by Bill C-4.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : Merci aux panélistes. Ma question est pour vous, madame Denham. Je m'intéresse en particulier à votre rôle de commissaire à la vie privée pour la Colombie-Britannique. J'aimerais, dans un premier temps, savoir comment les protections de renseignements personnels qui sont prévues au projet de loi que nous étudions se comparent à celles de la Loi sur la protection des renseignements personnels de la Colombie-Britannique. En termes clairs, est-ce que les électeurs vont perdre des protections en raison des dispositions du projet de loi C-4 par rapport à ce que la loi de la Colombie-Britannique leur offre?

[Traduction]

Mme Denham : Merci de votre question.

Oui, en effet, le projet de loi C-4 aurait un impact sur les électeurs et sur les données personnelles recueillies par les partis politiques fédéraux en Colombie-Britannique. Ils perdraient des droits, à moins que les tribunaux — et il y a en ce moment un appel devant les tribunaux — ne rejettent effectivement l'application de la PIPA, la loi sur la protection des renseignements personnels de la Colombie-Britannique, aux partis politiques fédéraux.

C'est l'un des problèmes de l'heure. Comme vous le savez, les trois partis politiques ont interjeté appel d'une décision rendue par un tribunal inférieur.

Permettez-moi de rappeler que la PIPA de la Colombie-Britannique inclut les partis qui organisent des activités dans la province. Elle accorde aux électeurs un droit d'accès et un droit de correction à leurs données détenues par un parti politique. Il y a aussi des exigences en matière de notification des violations. C'est la seule province où il existe une loi exhaustive sur la protection des données qui s'applique aux partis politiques fédéraux.

D'après mon expérience, nous avons effectivement eu affaire, en Colombie-Britannique, à des partis politiques qui utilisaient les profils de médias sociaux pour vérifier les antécédents de candidats politiques. Michael McEvoy, mon successeur, a mené une vaste enquête sur les partis politiques pour voir le genre de données qu'ils recueillaient. Je sais que vous allez vous entretenir avec Michael Harvey, qui occupe actuellement ce poste, et il pourra vous informer de ce qui se passe en ce moment du côté des partis politiques.

Le sénateur C. Deacon : Merci beaucoup, madame Denham, et merci également aux autres témoins.

Auriez-vous des recommandations précises à proposer au comité et au Sénat sur les mesures que l'on devrait prendre pour corriger la situation créée par le projet de loi C-4.

If you could just give us a summary and maybe build on each other, if you could, starting with Ms. Denham, since you have had a shorter time on the screen.

Ms. Denham: Part 4 of Bill C-4 is a really blunt instrument, and I agree with the other witnesses, my colleagues, that it needs to be studied and debated.

Political parties and political candidates are making the point that there should be some special status for political parties because of the role they play in our democracy, because of political speech and because there should be a right to collect data for democratic engagement. I totally agree with that, but it is a blunt instrument to take the rights away, and there are more surgical ways to balance democratic engagement with personal privacy.

I can follow up in writing to the committee. My recommendation would be to look at the U.K. General Data Protection Regulation, or GDPR, provisions for political parties, because there are some exceptions. There are some legitimate interests for political parties to collect data, but it doesn't take away the rights of U.K. citizens.

There is a middle road that we could surgically discuss. The operation of consent in elections is difficult and challenging, but looking towards a deemed consent provision for reasonable collection of personal data would work.

Removing any application of privacy law from political parties means that all of the supply chain that my colleagues are talking about, the data supply chain, is going to be used and abused — I can guarantee you — if political parties as the central agency in this political ecosystem are not subject to the law.

Senator Pate: Thank you to all the witnesses.

Ms. Denham, I would like to provide you with an opportunity to expand a bit upon the similarities between the provisions and the situation created now through this legislation and the conditions that you investigated when it came to Cambridge Analytica and what some of the potential risks are beyond what you've already discussed.

Ms. Denham: The Office of the Information Commissioner was able to investigate political parties and audit political parties to make findings of how they're collecting, using and disclosing personal information because political parties are subject to the law.

Pourriez-vous simplement nous faire un résumé et peut-être vous compléter les uns les autres, en commençant par vous, madame Denham, puisque vous avez eu moins de temps à l'écran?

Mme Denham : La partie 4 du projet de loi C-4 est un instrument vraiment grossier, et je suis d'accord avec les autres témoins, mes collègues, pour dire qu'il faut l'étudier et en débattre.

Les partis et les candidats politiques font valoir qu'ils devraient avoir un statut spécial en raison de leur rôle dans notre démocratie, du discours politique et du droit de recueillir des données en faveur de la participation démocratique. Je suis tout à fait d'accord, mais on ne retire pas des droits de façon aussi grossière, et il existe des moyens plus subtils d'équilibrer l'engagement démocratique et la protection de la vie privée.

Je pourrai faire un suivi par écrit au comité. Je recommanderais d'examiner les dispositions du Règlement général sur la protection des données au Royaume-Uni pour les partis politiques, parce qu'il prévoit certaines exceptions. Les partis politiques ont un intérêt légitime à recueillir des données, mais cela ne prive pas les citoyens britanniques de leurs droits.

Il y a un juste milieu dont on pourrait discuter de manière très précise. L'application du principe du consentement dans des élections est difficile et compliquée, mais on pourrait envisager une disposition de consentement présumé pour la collecte raisonnable de données personnelles.

Le fait d'exempter les partis politiques de l'application des lois sur la protection des renseignements personnels signifierait que toute la chaîne d'approvisionnement dont parlent mes collègues, la chaîne d'approvisionnement en données, serait utilisée et détournée — je peux vous le garantir — si les partis politiques jouant un rôle central dans cet écosystème ne sont pas assujettis à la loi.

La sénatrice Pate : Merci à tous les témoins.

Madame Denham, je voudrais vous donner la possibilité de nous parler un peu plus en détail des similitudes entre les dispositions et la situation créée par ce projet de loi et la situation sur laquelle vous avez enquêté dans l'affaire Cambridge Analytica, en nous indiquant certains risques potentiels au-delà de ce dont vous avez déjà parlé.

Mme Denham : Le Commissariat à l'information a pu enquêter sur des partis politiques et procéder à un audit de leurs activités de collecte, d'utilisation et de divulgation de renseignements personnels, parce que les partis politiques sont assujettis à la loi.

The implications of Part 4 would mean that provincial law wouldn't apply to federal political parties. I mentioned that we investigated 30 organizations that were connected to Cambridge Analytica, data brokers and other social media platforms. There was so much illegal activity going on in that ecosystem that it was really important that we did a deep dive into that investigation because it did change the practices in the U.K. We were able to actually develop a code of practice for political parties, which levelled the playing field.

It is not fair that really well-funded political parties can use all of this data and implement all of the mechanisms and the analytics of the AI that is out there, whereas smaller political parties wouldn't have the ability to do that. So having the law as a foundation and then building some specific codes of practice and detailed requirements for political parties works really well in the U.K. In the U.K., we have not seen the kind of mischief or illegal activity that we found when we investigated in 2017.

So I would advocate for the comprehensive inclusions of the rights of voters to be able to understand how their data is being used to target them in campaigns and elections.

Senator Pate: Thank you.

Senator Cuzner: Mr. Israel, you referred to the rules in B.C. as not being completely onerous and that the parties comply, for the most part. From a federal perspective, by complying with a different set of rules across the country, are you more in line with having a nationwide set of rules that would be more logical and workable?

Mr. Israel: Absolutely. Putting in place a comprehensive set of regulations at the federal level would be preferable. In Canada, we have a framework where we have a federal privacy law, and the provincial privacy laws are assessed to the degree to which they are substantially similar to the federal law. So there is alignment between what provincial law requires and federal law requires. The only difference, of course, is that no law currently applies to the federal political parties at the federal level and only the B.C. law applies to ridings that are operating within B.C., which is why we're particularly concerned to see that these rights are being removed, moving forward, as well as retroactively, while nothing meaningful is being put in place at the federal level.

Senator Cuzner: I see Mr. Hatfield agreeing with that.

Mr. Alexander Hatfield: Yes, very much so.

Les répercussions de la partie 4 seraient telles que les lois provinciales ne s'appliqueraient pas aux partis politiques fédéraux. J'ai dit que nous avons enquêté sur trente organisations liées à Cambridge Analytica, aux courtiers en données et à d'autres plateformes de médias sociaux. Il y avait tellement d'activités illégales dans cet écosystème qu'il était vraiment important que nous allions effectivement très loin dans l'enquête parce que celle-ci a changé les pratiques au Royaume-Uni. Nous avons pu élaborer un code de pratique pour les partis politiques, qui a permis d'uniformiser les règles du jeu.

Il n'est pas juste que des partis politiques très bien financés puissent utiliser toutes ces données et se servir de tous les mécanismes et les moyens d'analyse de l'intelligence artificielle qui existent, alors que les petits partis n'en auraient pas la capacité. C'est pourquoi, à partir de la loi comme fondement, les codes de pratique précis et les exigences détaillées pour les partis politiques fonctionnent très bien au Royaume-Uni. Nous n'avons pas constaté le genre de méfaits ou d'activités illégales que nous avons découverts quand nous avons mené notre enquête en 2017.

Je préconiserais donc l'inclusion complète des droits des électeurs afin qu'ils puissent comprendre comment leurs données servent à les cibler dans le cadre de campagnes et d'élections.

La sénatrice Pate : Merci.

Le sénateur Cuzner : Monsieur Israel, vous avez dit que les règles en vigueur en Colombie-Britannique ne sont pas totalement contraignantes, mais que les partis s'y conforment le plus souvent. Du point de vue fédéral, compte tenu du fait que les règles sont différentes d'un bout à l'autre du pays, seriez-vous plus en faveur d'un ensemble de règles nationales qui seraient plus logiques et plus faciles à appliquer?

M. Israel : Absolument. Il serait préférable de mettre en place un ensemble complet de règlements à l'échelle fédérale. Au Canada, notre cadre comporte une loi fédérale sur la protection des renseignements personnels et des lois provinciales sur la protection des renseignements personnels qui sont évaluées dans la mesure où elles sont essentiellement semblables à la loi fédérale. Il y a donc harmonisation entre les exigences des lois provinciales et celles des lois fédérales. La seule différence, bien sûr, est qu'aucune loi fédérale ne s'applique actuellement aux partis politiques fédéraux et que seule la loi de la Colombie-Britannique s'applique aux circonscriptions de la province dans lesquelles ils organisent des activités. C'est pourquoi nous sommes particulièrement préoccupés par l'idée que ces droits seraient supprimés pour la suite des choses, mais aussi de façon rétroactivement, alors que rien de significatif ne serait mis en place au niveau fédéral.

Le sénateur Cuzner : Je vois que M. Hatfield est d'accord.

M. Alexander Hatfield : Oui, tout à fait.

Senator Cuzner: The following panel will be a number of representatives from the political parties. If a key question were to be posed to them, what would that be? The smiles come on.

Mr. Alexander Hatfield: I would like to know why they don't think that they should do something that the majority of Canadians think they should. I would like to know why they think special rules or special lack of rules should apply to them alone. I would put to them that they are not considering how out of control the situation may get, as AI agents become more and more a feature of politics.

Ms. Denham: I would ask them whether they have considered the geopolitical risk, the cyber intrusion and the foreign influence in our political actions and elections. How are you going to protect personal data if there is no requirement to report something like a cyber incident to an independent authority?

Canada is out of sync with the kinds of protections that other jurisdictions in liberal democracies are putting together. So I wonder if they have thought about those risks.

Mr. Israel: I would ask them to consider the ecosystem they are putting in place and how this could really force them to a race to the bottom that they are not necessarily even wanting to engage in.

If a political party in the next couple of years decides to really increase their collection of personal data and start leveraging it to an even greater degree, because there are no rules in place, every party is going to be trying to outdo each other. That is an ecosystem the current parties may not want to be placed in, but it is one that is regrettably potentially one that they might face if we don't have any meaningful rules in place.

Senator Cuzner: Thank you.

Senator Dalphond: My question is for Ms. Denham. Thanks to all of you for participating.

In the U.K., the general act that applied to businesses will apply to political parties, with some exceptions. Could you elaborate on the exceptions, and who is doing the oversight, an electoral officer or the Privacy Commissioner?

Ms. Denham: The law in the U.K. applies to public bodies: government bodies, commercial entities, not-for-profit agencies and political parties. So it is a very broad and comprehensive law. However, there are special provisions that really allow and support political parties to collect information for legitimate electoral purposes, such as communicating with voters and communicating with members of the political party, because, obviously, there is knowledge about that citizen with whom they

Le sénateur Cuzner : Le groupe de témoins suivant sera composé de représentants des partis politiques. Si on devait leur poser une question cruciale, quelle serait-elle? Je vous vois sourire.

M. Alexander Hatfield : J'aimerais savoir pourquoi ils ne croient pas être obligés de faire ce que la majorité des Canadiens estiment qu'ils devraient faire. J'aimerais savoir pourquoi ils croient que des règles spéciales devraient leur être uniquement appliquées, voire aucune. Je leur ferais valoir qu'ils n'imaginent pas à quel point la situation pourrait devenir hors de contrôle, à mesure que les agents de l'intelligence artificielle feront de plus en plus partie intégrante de la vie politique.

Mme Denham : Je leur demanderais s'ils ont envisagé le risque géopolitique et l'influence de la cyberintrusion et de l'influence étrangère sur nos activités politiques et sur nos élections. Comment protéger les données personnelles s'il n'y a pas d'obligation de signaler, par exemple, un cyberincident à une autorité indépendante?

Le Canada n'est pas au diapason des mesures de protection en cours d'élaboration dans d'autres démocraties libérales. Je me demande donc s'ils ont réfléchi à ces risques.

M. Israel : Je leur demanderais de réfléchir à l'écosystème qu'ils sont en train de mettre en place et à la façon dont cela pourrait vraiment les forcer à se lancer dans une course vers le bas, à laquelle ils ne tiennent pas nécessairement.

Si, dans les années à venir, un parti politique décidait de vraiment accroître sa collecte de données personnelles et de commencer à en tirer plus largement profit, tous les partis se mettraient à renchérir faute de règles. C'est un écosystème dans lequel les partis actuels ne voudraient probablement pas se retrouver, mais ils auront malheureusement peut-être à l'affronter si nous n'avons pas adopté de règles valables d'ici là.

Le sénateur Cuzner : Merci.

Le sénateur Dalphond : Ma question s'adresse à Mme Denham. Merci à vous tous de votre participation.

Au Royaume-Uni, la loi générale qui s'applique aux entreprises s'appliquera aux partis politiques, à quelques exceptions près. Pourriez-vous nous parler de ces exceptions et nous dire qui s'occupe de la surveillance; est-ce un directeur des élections ou le commissaire à la protection de la vie privée?

Mme Denham : La loi du Royaume-Uni s'applique aux organismes publics, c'est-à-dire aux organismes gouvernementaux, aux entités commerciales, aux organismes sans but lucratif et aux partis politiques. C'est donc une loi très vaste et exhaustive. Mais il existe des dispositions spéciales qui permettent effectivement aux partis politiques de recueillir des renseignements à des fins électorales légitimes, comme communiquer avec les électeurs ou avec des membres du parti,

are communicating and they wish to receive communications from the party.

There is also a provision in the law that allows political parties to target individual users as long as the data that they are collecting is not intrusive or overly sensitive. I will give you an example of that. The kind of data that is available is demographic data, and I think people understand that. But collecting or inferring the race of an individual and profiling individuals according to sexual orientation or race is off the table. So there are some guardrails around the intrusiveness of the collection of the data in order to communicate with them.

Senator Dalphond: Who supervises that?

Ms. Denham: It's the Information Commissioner of the U.K., not the electoral officer, because of the subject matter expertise and because the law applies broadly across commercial, government and political players.

Senator Dalphond: Thank you.

Senator Clement: Thank you all for being here and your testimony. This is all rather mind blowing, right?

Social media platforms already know that I'm a Black woman who is really into "Heated Rivalry," and I'm telling everybody publicly.

Here is the thing: I have been a former candidate, and so I know the whirlwind of an election process. Most of the people on the ground are authentically into democratic engagement, but most of them are volunteers and it is fast, so I take the point about needing surgical, clear rules and guidelines to help during that process.

What I would like to know is this: Is this piece salvageable? Can we work with what we have here? Or do we just need to delete this? If we do not proceed with this piece and we do look at new legislation, how do we keep up with everything?

Mr. Hatfield, you were talking about AI agents. We already know AI agents are meeting on social media platforms and commenting about us. How do we draft legislation that keeps up with the changing landscape?

Ms. Denham: The end of my presentation or opening remarks was really about the importance of technology-neutral laws and codes because if you try to regulate one technology, like AI, then you have to think about quantum and agentic AI, so it needs to be technologically neutral.

puisque, évidemment, on connaît les citoyens avec qui on communique et que ceux-ci veulent recevoir les communications du parti.

Il y a aussi dans la loi une disposition permettant aux partis politiques de cibler des utilisateurs, pourvu que les données qu'ils recueillent ne soient pas intrusives ou trop confidentielles. Je vais vous donner un exemple. Les données démographiques sont des données disponibles, et je crois que les gens le comprennent. Mais la collecte de données sur l'origine raciale ou la déduction de l'origine raciale d'une personne et le profilage de personnes en fonction de l'orientation sexuelle ou de la race sont exclus. Il y a donc certains garde-fous eu égard au caractère intrusif de la collecte des données.

Le sénateur Dalphond : Qui est chargé de la supervision?

Mme Denham : Ce n'est pas le directeur des élections, mais le commissaire à l'information du Royaume-Uni, en raison de son expertise en la matière et parce que la loi s'applique de façon générale aux intervenants commerciaux, gouvernementaux et politiques.

Le sénateur Dalphond : Merci.

La sénatrice Clement : Je vous remercie tous de votre présence et de vos témoignages. C'est insensé, vous ne trouvez pas?

Les plateformes de médias sociaux savent déjà que je suis une femme noire captivée par *Heated Rivalry*, d'ailleurs je le dis publiquement.

J'ai déjà été candidate, donc je connais le tourbillon qui entoure le processus électoral. La plupart des gens sur le terrain sont authentiquement engagés dans la vie démocratique, mais la plupart d'entre eux sont bénévoles et tout va très vite. Je retiens donc l'argument selon lequel il faut des règles et des lignes directrices claires et précises pour appuyer ce processus.

J'aimerais savoir ceci : est-il possible de sauvegarder ce projet de loi? Pouvons-nous poursuivre notre travail avec le libellé existant ou devons-nous simplement tout supprimer? Si nous n'allons pas de l'avant avec ce texte de loi et que nous examinons une nouvelle mesure législative, comment pouvons-nous tout remettre à jour?

Monsieur Hatfield, vous avez parlé des agents d'intelligence artificielle. Nous savons déjà que les agents de l'IA se réunissent sur les plateformes de médias sociaux et émettent des observations à notre sujet. Comment rédiger un projet de loi qui soit adapté à l'évolution du paysage médiatique?

Mme Denham : La fin de ma déclaration préliminaire portait sur l'importance de lois et de codes neutres sur le plan technologique, car pour réglementer une technologie comme l'intelligence artificielle, il faut aussi considérer l'IA quantique et l'IA agentive. La neutralité technologique est donc essentielle.

Your question is this: Has the train left the station? I think in 2017, when we looked at the techniques for microtargeting, especially in narrowly contested constituencies, we said, we better do something now and raise the alarm before the technology becomes more intrusive. Well, that is where we are today, and I think we have to try.

There are models around the world. It's not rocket science. We can look at other models, like in the EU and the U.K. where we share values, so we can at least try. I completely understand that the engagement involves a lot of volunteers, and you have to make it clear and simple. But as I say, the surgical approach is better than no guardrails whatsoever, which is what we have right now with this proposal.

Mr. Alexander Hatfield: I agree we have to try. The function of Part 4 of Bill C-4 is to say that political parties don't have to try. We have allowed a faster valence economy to develop. Of course, that is what leads to the targeting you are aware of, but what wasn't possible before, which is becoming very possible, is the fine-tuned targeting of not just people who share your broad attributes but also specifically you. An AI agent can take in a thousand points of data and influence your specific vote, which is going to escalate the abuse quite a bit.

Mr. Israel: To add to what my colleague said, we are facing a lot of challenges on the privacy front, with a lot of AI tools coming in and causing additional problems.

At the very least, we have core principles that we know can at least provide a framework for an ongoing investigation into how these tools are impacting society. Our toolkit is going to have to evolve.

What we have with Bill C-4, Part 4, is not even the basic starter toolkit that is applicable in other places and that we already know provides some measure of support. I do understand, obviously, during campaigning specifically, that maybe there is room for different rules, but some principles, like proportionality and necessity, are core, overriding considerations that should apply throughout.

The other set of points to think about, more generally, is that campaigning is not limited anymore to the election period. It is an all-year-round activity that we need to come to grips with.

Senator Simons: Thank you very much to all of our witnesses. Bill C-65, which was a previous iteration of this legislation, had much stricter rules. For example, it made it an offence not to tell people if their privacy had been violated. It

Vous me demandez s'il est trop tard pour renverser la vapeur. En 2017, lorsque nous nous sommes penchés sur les techniques de microciblage, surtout dans des circonscriptions où la concurrence était très serrée, nous avons affirmé qu'il fallait agir rapidement et tirer la sonnette d'alarme avant que la technologie ne devienne plus intrusive. C'est là où nous en sommes aujourd'hui et il est de notre devoir de tenter quelque chose.

Il existe des modèles partout dans le monde. Ce n'est pas compliqué. Nous pouvons examiner d'autres modèles, comme ceux de l'Union européenne et du Royaume-Uni, des pays dont nous partageons les valeurs, pour au moins essayer. Je comprends tout à fait qu'un grand nombre de bénévoles participent aux élections et qu'il faut que le processus soit clair et simple. Mais comme je l'ai déjà affirmé, une approche chirurgicale est préférable à l'absence de garde-fous qui caractérise le texte actuel.

M. Alexander Hatfield : Je suis d'accord pour dire qu'il faut essayer. Ce qu'affirme la partie 4 du projet de loi C-4 est que les partis politiques n'ont pas à essayer. Nous avons permis la collecte plus rapide et moins réglementée de renseignements personnels à des fins de campagne. Cela mène au ciblage dont vous êtes conscients. Ce qui n'était pas possible auparavant devient très possible : je parle du ciblage précis, non seulement de gens qui partagent vos attributs généraux, mais également de votre personne précisément. Un agent d'intelligence artificielle peut relever un millier de points de données et influencer votre vote, ce qui fera augmenter considérablement les cas d'abus.

M. Israel : Pour ajouter à ce qu'a expliqué mon collègue, l'arrivée d'un grand nombre d'outils d'intelligence artificielle pose de nombreux défis sur le plan de la protection des renseignements personnels.

À tout le moins, nous disposons de principes de base pouvant constituer le cadre d'une enquête continue sur l'influence de ces outils sur la société. Notre trousse d'outils devra évoluer.

La partie 4 du projet de loi C-4 ne comprend même pas les outils de base dont on dispose ailleurs et qui offrent un certain soutien. Je suis d'accord que les règles pourraient être différentes pendant une campagne électorale, mais la proportionnalité et la nécessité demeurent des principes fondamentaux et primordiaux qui doivent s'appliquer dans l'ensemble.

Il faut comprendre que les campagnes ne se limitent plus à la période électorale. Elles durent toute l'année et nous devons en tenir compte.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup à tous nos témoins. Le projet de loi C-65, une version antérieure de cette mesure législative, comportait des règles beaucoup plus strictes. Le fait de ne pas révéler aux personnes concernées que leur vie privée

made it an offence to share the information maliciously. Is there any purpose that you see to our attempting to say, amend this by putting in language we have imported from the former Bill C-65, or do we say, this is unsalvageable and we need to start over?

Ms. Denham: We are all saying that this discussion about privacy and political parties needs to be studied and debated. It deserves its own bill.

It is a sensitive issue. We know that Canadians care about their privacy. Poll after poll tells us this. To your point, this legislation doesn't even go as far as proposals that have been considered year after year in other bills. It's a cynical attempt to shut down Canadians' privacy and Canadians' rights. I think studying the bill, discussing the bill and letting Canadians have their say are what's important, but I agree with you. The other provisions in Bill C-65 were at least a starting point.

Senator Prosper: Thank you all for your testimony here.

Ms. Denham, you talked a bit about geopolitical risks and cyber intrusion. You talked about the risks to the whole ecosystem, including data brokers and supply chains. If you don't keep those elements in check, it goes to the heart of election integrity.

You offered a solution where you need a legal foundation, but with respect to federal political parties, specific roles and practices are required, in addition to that curtailed, more surgical approach, geared toward them. I believe you said that the overall product of that, given your experience, is that it levelled the playing field. It made it equal among federal political parties. What we heard earlier is that it might be cumbersome or a financial burden for the smaller political parties. Is that level playing field integral to our democracy and the integrity of elections, in your opinion?

Ms. Denham: Yes, I believe it is. There are maybe 20 federal political parties, small and large, and they should have the same rules instead of making their own rules and complying with them. We should establish the playing field to decide what level of intrusiveness is acceptable in democratic engagement. As I said, we need a code of practice that is even more specific and that gets to all of the steps and all of the functions that political parties carry out for democratic engagement. So the surveillance of voters, the collection of data on the doorstep, the contracts they have with the supply chain of data and all of those things are addressed.

avait été violée et le partage malveillant d'informations constituait une infraction. Croyez-vous utile que nous tentions d'amender ce projet de loi en utilisant certaines parties du libellé de l'ancien projet de loi C-65 ou faut-il le considérer irrécupérable et recommencer au complet?

Mme Denham : Nous disons tous la même chose : il faut étudier le sujet de la vie privée en ce qui a trait aux partis politiques et il faut en débattre. Le sujet doit faire l'objet d'un projet de loi qui lui est propre.

C'est une question délicate. Nous savons que les Canadiens tiennent à la protection de leur vie privée. Tous les sondages le démontrent. Pour répondre à votre question, ces mesures législatives ne vont même pas aussi loin que certaines propositions qui ont été étudiées année après année dans le cadre de différents projets de loi. Il représente une tentative cynique de réduire les droits des Canadiens, notamment leur droit à la vie privée. Il faut étudier le projet de loi, en discuter et laisser les Canadiens s'exprimer sur ce qu'ils considèrent comme important. Mais je suis d'accord avec vous sur le fait que les autres dispositions du projet de loi C-65 constituent à tout le moins un point de départ.

Le sénateur Prosper : Je vous remercie tous de votre témoignage.

Madame Denham, vous avez abordé le sujet des risques géopolitiques et de la cyberintrusion. Vous avez mentionné les risques pour l'ensemble de l'écosystème, y compris pour les courtiers en données et les chaînes d'approvisionnement. Si ces éléments ne sont pas régulés, l'intégrité électorale est affectée en son cœur.

Vous avez proposé une solution comportant une base juridique, mais quand il s'agit des partis politiques fédéraux, il faut établir des rôles et des pratiques précises et préconiser une approche plus circonscrite qui leur serait propre. Vous avez affirmé, sur la base de votre expérience, qu'il en résultait globalement une égalisation des règles du jeu, afin qu'elles soient les mêmes pour tous les partis politiques fédéraux. Quelqu'un a mentionné plus tôt que cela pourrait représenter un lourd fardeau financier pour les petits partis politiques. À votre avis, ces règles du jeu équitables font-elles partie intégrante de notre démocratie en assurant l'intégrité des élections?

Mme Denham : Je crois que oui. Il y a une vingtaine de partis politiques fédéraux, petits et grands, et ils doivent tous obéir aux mêmes règles plutôt que d'établir leurs propres règles et de s'y conformer. Nous devons établir des règles en fonction d'un niveau d'intrusion jugé acceptable pour la participation démocratique. Nous avons besoin d'un code de pratique qui soit plus précis et qui couvre toutes les étapes et toutes les fonctions que les partis politiques exercent, et ce, afin de favoriser la participation démocratique. Cela comprend la surveillance des électeurs, la collecte de données à domicile et les modalités qui sous-tendent la gestion de la chaîne logistique des données.

It starts with basic oversight and inclusion in the federal private sector privacy law.

The Chair: To all of the witnesses, on behalf of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, I thank you for your attendance here today. We really appreciate you joining us on short notice. Thank you for your thoughtful responses to our questions.

For our second and final panel in this grouping, we are pleased to welcome legal counsels from several of the major political parties. First, Mr. Michael Wilson, Outside Counsel, Goodmans LLP, Conservative Fund Canada, by video conference; second, Alexis Levine, Outside Counsel, Blake, Cassels and Graydon LLP, Federal Liberal Agency of Canada, by video conference; third, Carmela Allevato, Senior Counsel, Allevato Quail and Associates, New Democratic Party of Canada, by video conference.

Thank you to all three witnesses for joining us today. We'll begin with opening remarks before we move to questions. Each witness will have five minutes. Please stay within the five-minute limit. Each senator — we have 12 senators — will have four minutes to ask questions and receive answers. Please be succinct.

I'll start first with Mr. Michael Wilson. Please proceed, sir.

Michael Wilson, Outside Counsel, Goodmans LLP, Conservative Fund Canada: Mr. Levine and I have coordinated our remarks. It might make more sense to start with him, and then I can follow him.

The Chair: Mr. Levine, please start, and then it will be Mr. Wilson, followed by Ms. Allevato. Mr. Levine.

Alexis Levine, Outside Counsel, Blake, Cassels and Graydon LLP, Federal Liberal Agency of Canada: My name is Alexis Levine. I lead the public and political law practice at Blake, Cassels & Graydon LLP. I have previously served as an adjunct professor of public law and decision making at Osgoode Hall Law School, and I am often called on to advise on public and political law matters. I have served for more than a dozen years as the principal external legal counsel to the Federal Liberal Agency of Canada, the chief agent of the Liberal Party of Canada. I am joined today by my counterparts at the Conservative and New Democratic Party.

Il faut des mécanismes de surveillance et d'inclusion de base dans la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels pour le secteur privé.

Le président : Au nom du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants de vous être joints à nous malgré le court préavis. Merci de vos réponses réfléchies à nos questions.

Pour notre deuxième et dernier groupe de témoins, nous avons le plaisir d'accueillir les conseillers juridiques de plusieurs des principaux partis politiques. Il y aura d'abord M. Michael Wilson, avocat externe chez Goodmans LLP, pour le Fonds conservateur du Canada, par vidéoconférence. Témoignera ensuite Alexis Levine, avocat externe chez Blake, Cassels and Graydon LLP pour l'Agence libérale fédérale du Canada, par vidéoconférence. Puis, en troisième lieu, nous recevrons Carmela Allevato, avocate principale chez Allevato Quail and Associates pour le Nouveau Parti démocratique du Canada, par vidéoconférence.

Je remercie ces trois témoins d'être parmi nous aujourd'hui. Nous allons commencer par les déclarations préliminaires avant de passer aux questions. Chaque témoin disposera de cinq minutes. Veuillez respecter la limite de cinq minutes. Chaque sénateur — il y a 12 sénateurs — disposera de quatre minutes pour poser des questions et recevoir des réponses. Soyez brefs, je vous prie.

Je vais commencer par M. Michael Wilson. Allez-y, monsieur.

Michael Wilson, conseiller juridique externe, Goodmans LLP, Fonds conservateur du Canada : M. Levine et moi-même avons coordonné nos présentations. Il serait peut-être plus logique de commencer par lui et je pourrai le suivre.

Le président : Monsieur Levine, veuillez commencer, puis ce sera au tour de M. Wilson, suivi de Me Allevato. Monsieur Levine.

Alexis Levine, conseiller juridique externe, Blake, Cassels et Graydon LLP, Agence fédérale libérale du Canada : Je m'appelle Alexis Levine. Je dirige la pratique du droit public et politique chez Blake, Cassels & Graydon LLP. J'ai été professeur auxiliaire de droit public et de prise de décisions à l'école de droit Osgoode Hall, et je suis souvent appelé à donner des conseils sur des questions de droit public et politique. Je suis depuis plus d'une douzaine d'années avocat-conseil externe principal pour le compte de l'Agence libérale fédérale du Canada, l'agent principal du Parti libéral du Canada. Je suis accompagné aujourd'hui de mes homologues du Parti conservateur et du Nouveau Parti démocratique.

Part 4 offers a rare cross-partisan point of consensus amongst major political parties in Canada and was unanimously supported in the House at the committee and vote stage. There are excellent reasons for that.

You have heard about the need for a robust privacy regime under the Canada Elections Act, or CEA, to protect voters' data. That is a legitimate concern. However, that is not the focus of my remarks today.

I am focused on Section 446.2 of the amended CEA and the key jurisdictional question of who gets to decide which rules govern communication with Canadian voters by federal political parties. Is it Parliament or provincial regulators? That is the most important question at issue here.

In Bill C-4, Parliament is reasserting, yet again, that rules governing communication with voters by federal political parties are the exclusive purview of Parliament, not provincial legislatures. To decide otherwise is to undermine Canadian democracy.

I will note that communication with voters necessarily includes both speaking to voters and receiving responses and information from voters. For democracy to work, dialogue must go both ways. Provincial regulators have articulated the position that provincial privacy laws should govern federal political parties. That position is untenable.

First, provincial privacy laws are commercial in nature and not the appropriate mechanism through which to regulate political parties. Canada's 20 registered federal political parties — even the big ones — are largely run entirely by volunteers. Asking volunteers to comply with as many as 14 conflicting and overlapping provincial and federal laws is not realistic. This would frustrate the previously expressed intent of Parliament that there be a single, national, comprehensive privacy regime applicable to political parties within the Canada Elections Act. All voters should have the same rights, wherever they live, and the rules should be clear.

Second, most provincial commercial privacy laws are far more one-sided than is appropriate in this context. When regulating communication by federal political parties with Canadian voters, we need balance to allow for democratic dialogue. Political parties need to be free to communicate with, and keep track of, the feedback they are receiving from, voters.

La partie 4 offre un rare point de consensus entre les grands partis politiques du Canada et a été appuyée à l'unanimité par la Chambre à l'étape de l'étude en comité et à celle du vote. Il y a d'excellentes raisons à cela.

Vous avez entendu parler de la nécessité d'un régime rigoureux de protection des renseignements personnels en vertu de la Loi électorale du Canada, ou LEC, afin de protéger les données des électeurs. C'est une préoccupation légitime. Toutefois, elle ne fera pas l'objet de mon intervention d'aujourd'hui.

Je vais me concentrer sur l'article 446.2 de la LEC modifiée et sur la question clé des compétences, à savoir qui décide quelles règles régissent la communication avec les électeurs canadiens par les partis politiques fédéraux. Est-ce le Parlement ou les organismes de réglementation provinciaux? Il s'agit de la question la plus importante en jeu ici.

Dans le projet de loi C-4, le Parlement réaffirme que les règles des partis politiques fédéraux régissant la communication avec les électeurs relèvent exclusivement du Parlement, et non des assemblées législatives provinciales. En décider autrement ferait en sorte de miner la démocratie canadienne.

Je souligne que la communication avec les électeurs comprend nécessairement le fait de parler aux électeurs et de recevoir des réponses et des renseignements de la part des électeurs. Pour le bon fonctionnement de la démocratie, le dialogue doit aller dans les deux sens. Les organismes de réglementation provinciaux ont fait valoir que les lois provinciales sur la protection des renseignements personnels devraient régir les partis politiques fédéraux. Cette position est intenable.

Premièrement, les lois provinciales sur la protection des renseignements personnels visent les pratiques commerciales et ne constituent pas un mécanisme approprié pour la réglementation des partis politiques. Les 20 partis politiques fédéraux enregistrés au Canada — même les plus importants — sont, pour la plupart, entièrement dirigés par des bénévoles. Il est irréaliste de demander à des bénévoles d'observer jusqu'à 14 lois provinciales et fédérales conflictuelles ou qui se chevauchent. Cela irait à l'encontre de l'intention exprimée par le Parlement de disposer d'un régime national unique et exhaustif de protection des renseignements personnels applicable aux partis politiques dans la Loi électorale du Canada. Tous les électeurs doivent avoir les mêmes droits, où qu'ils vivent, et les règles doivent être claires.

Deuxièmement, la plupart des lois provinciales sur la protection des renseignements personnels du secteur commercial sont beaucoup plus partiales qu'elles ne le devraient dans un tel contexte. Si l'on souhaite réglementer la communication entre les partis politiques fédéraux et les électeurs canadiens, il faut créer un équilibre qui permet un dialogue démocratique. Les partis politiques doivent être libres de communiquer avec les électeurs, de recevoir leurs réactions et d'en faire le suivi.

The Hogue Commission reported last year that misinformation is the single biggest threat facing Canadian democracy. Direct dialogue combats that risk. Parliament has repeatedly chosen to create space for this critical democratic function. Provincial commercial privacy laws are in no way optimized for that.

Some advocates have said that privacy law should apply to political parties in the same way as other laws of general application, like traffic laws. Privacy law is not the same because, in respect of elections, it goes to the very core of what political parties do, which is to communicate with voters. To regulate this activity is to regulate federal elections themselves, which clearly is the jurisdiction of Parliament.

You have heard suggestions for further additions to the privacy regime under the Canada Elections Act. That is a legitimate policy debate. Parliament tried to address more comprehensive reform most recently in Bill C-65, which had broad support but died in committee at dissolution last March. With a new government and 117 new members of Parliament, big policy changes — especially to an election bill — take time to build consensus. I hope that a bill similar to C-65 will be put forward very soon. But in the meantime, the House has not delayed advancing Part 4 so as to unanimously reassert federal jurisdiction on this issue.

I do want to observe that, while the debate over potential refinements or enhancements to the Canada Elections Act is legitimate, that is a question of policy, not jurisdiction. Provincial regulators should not get to assert jurisdiction over federal elections just because they do not like the policy choices Parliament has made. Section 41 of the Constitution Act, 1867 clearly indicates it is for Parliament to make laws relating to federal elections, and Parliament has done exactly that.

There is already a significant privacy regime built into the Canada Elections Act, and this bill will expand that. Section 56 of the act restricts the use of voters list information to a handful of permitted uses, such as to enable parties to communicate with electors. Section 385 of the act requires each party to publish a full-scale privacy policy and to share the policy with the Chief Electoral Officer. Compliance with the policy must be certified annually by the party's leader and privacy officer.

L'an dernier, la Commission Hogue a signalé que la désinformation était la plus grande menace à la démocratie canadienne. Le dialogue direct neutralise ce risque. Le Parlement a choisi à maintes reprises de créer un espace pour permettre cette fonction démocratique essentielle. Les lois provinciales sur la protection des renseignements personnels du secteur commercial ne sont tout simplement pas conçues à cette fin.

Certains tenants de la législation provinciale ont affirmé que les lois sur la protection des renseignements personnels devaient s'appliquer aux partis politiques au même titre que d'autres lois d'application générale, comme les lois sur la circulation. Mais la loi sur la protection des renseignements personnels est différente, car elle est au cœur de la raison d'être des partis politiques, qui est de communiquer avec les électeurs. Réglementer cette activité revient à réglementer les élections fédérales elles-mêmes, ce qui relève manifestement de la compétence du Parlement.

On a entendu ici certaines personnes suggérer des ajouts au régime de protection des renseignements personnels en vertu de la Loi électorale du Canada. Le débat de principe est légitime. Le Parlement a tenté de procéder à une réforme plus globale tout récemment avec le projet de loi C-65, qui jouissait d'un vaste appui, mais qui est mort au *Feuilleton* à la dissolution du Parlement au mois de mars dernier. Avec un nouveau gouvernement et 117 nouveaux députés, il faut du temps pour parvenir à un consensus sur les grands changements de politique — surtout en ce qui concerne un projet de loi électoral. J'espère qu'un projet de loi semblable à C-65 sera présenté très bientôt. Mais entretemps, la Chambre n'a pas tardé à faire avancer la partie 4 de façon à réaffirmer unanimement la compétence fédérale sur cette question.

Je tiens à souligner que, même si le débat sur les améliorations possibles à la Loi électorale du Canada est légitime, il s'agit d'une question de politique et non de compétence. Les organismes de réglementation provinciaux ne devraient pas pouvoir exercer leur compétence sur les élections fédérales simplement parce qu'ils n'aiment pas les choix politiques que le Parlement a faits. L'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1867 indique clairement qu'il appartient au Parlement d'adopter des lois relatives aux élections fédérales, et c'est exactement ce que le Parlement a fait.

La Loi électorale du Canada comporte déjà un important régime de protection des renseignements personnels, et ce projet de loi en élargira la portée. L'article 56 de la loi limite l'utilisation des renseignements de la liste électorale à une poignée d'utilisations autorisées, notamment pour permettre aux partis de communiquer avec les électeurs. L'article 385 de la loi exige que chaque parti publie une politique complète en matière de protection des renseignements personnels et qu'il la communique au directeur général des élections. La conformité à la politique doit être attestée chaque année par le chef du parti et l'agent de protection des renseignements personnels.

Failure to comply with the policy is a violation of the act, subject to administrative monetary penalties, independent enforcement and other potential sanctions.

Section 385.2, to be revised to become Section 446.2, states that the purpose of these provisions is to provide for a national, uniform, exclusive and complete regime applicable to registered parties. It's that statement that Parliament is seeking to reaffirm in Part 4 of this bill, and it should be non-controversial. You should not hesitate in asserting exclusive and paramount federal jurisdiction on this issue.

Thank you, senators.

The Chair: Thank you, sir.

Mr. Wilson, do you want to add anything?

Mr. Wilson: I will speak briefly to echo Mr. Levine's points and to introduce myself. My name is Michael Wilson. I am outside counsel of record for the Conservative Party of Canada.

At the heart of the question before the committee, at the heart of Part 4, Bill C-4, is a simple question: Who decides what rules will govern how federal political parties communicate with Canadian voters: Parliament or provincial regulators? The answer must be that Parliament regulates the core activities of federal political parties.

Communicating with voters across Canada is tantamount to regulating federal elections themselves. This must plainly be a federal responsibility. We are not the United States, where national elections are regulated on a state-by-state basis.

I also want to emphasize briefly that Canadian's federal political parties are largely volunteer-run organizations. They are not businesses. Imposing the 13 overlapping provincial and territorial commercial privacy regimes on national volunteer-run parties is not appropriate and would frustrate the intent for a single national framework within the Canada Elections Act.

All voters should have the same right to hear from political parties wherever they live. Communication in a democracy is two ways. Parties must speak to voters, and voters must speak to parties. Parties must be free to record that feedback and to respond to it.

Le défaut de se conformer à la politique constitue une violation de la loi, passible de sanctions administratives pécuniaires, d'une enquête d'application indépendante et d'autres sanctions.

L'article 385.2, qui doit être révisé pour devenir l'article 446.2, stipule que ces dispositions ont pour objet de prévoir un régime national, uniforme, exclusif et complet applicable aux partis enregistrés. C'est cette déclaration que le Parlement cherche à réaffirmer dans la partie 4 du projet de loi et elle ne devrait pas susciter la controverse. Vous ne devriez avoir aucune hésitation à revendiquer la compétence fédérale exclusive et prépondérante sur cette question.

Merci, honorables sénateurs.

Le président : Merci, monsieur.

Monsieur Wilson, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Wilson : Je parlerai brièvement pour faire écho aux propos de M. Levine et me présenter. Je m'appelle Michael Wilson. Je suis conseiller juridique externe du Parti conservateur du Canada.

Au cœur de la question dont le comité est saisi, au cœur de la partie 4 du projet de loi C-4, il y a une simple question : qui décide des règles qui régiront la façon dont les partis politiques fédéraux communiquent avec les électeurs canadiens? Le Parlement ou les organismes de réglementation provinciaux? La réponse doit être que le Parlement réglemente les activités de base des partis politiques fédéraux.

Communiquer avec les électeurs partout au Canada équivaut à réglementer les élections fédérales elles-mêmes. Il faut établir clairement qu'il s'agit d'une responsabilité fédérale. Nous ne sommes pas les États-Unis, où les élections nationales sont réglementées État par État.

Je tiens également à souligner brièvement que les partis politiques fédéraux du Canada sont en grande partie dirigés par des organisations de bénévoles. Elles ne sont pas des entreprises et il serait donc inopportun d'imposer aux partis nationaux dirigés par des bénévoles 13 régimes provinciaux et territoriaux de protection des renseignements personnels du secteur commercial, des régimes qui se recoupent, d'autant plus que cela serait contraire au projet de cadre national unique enchâssé dans la Loi électorale du Canada.

Tous les électeurs doivent bénéficier du même droit d'entendre ce que les partis politiques ont à leur dire, et ce, où qu'ils vivent. Dans une démocratie, la communication se fait de deux façons. Les partis doivent parler aux électeurs et les électeurs doivent parler aux partis. Les partis doivent être libres de consigner ces réactions et d'y répondre.

Privacy regimes focused on commercial transactions are not fit for purpose when applied to political dialogue. Parliament needs to affirm its exclusive role over federal party voter communications and adopt Part 4 of the legislation before the committee. Doing so upholds a single national standard and protects the two-way conversation at the heart of democratic representation.

Thank you for your time.

The Chair: Thank you, Mr. Wilson.

Carmela Allevato, Senior Counsel, Allevato Quail and Associates, New Democratic Party of Canada: Good morning and thank you for inviting us to be available to you, to answer questions and to express a few words.

We need to keep in mind that if there is no central, single regulatory body that governs the privacy obligations of federal political parties, what we end up with is a patchwork of 14 different jurisdictions with different regulations and different consequences.

It's also important to make sure that we know that what we're dealing with before the Court of Appeal is the issue of retroactivity. It has always been the intent of Parliament to have a single regulatory system over the federal parties. That has always been the case and will continue to be the case.

I would be happy to answer any other questions. Thank you.

The Chair: Thank you. My goal is to make sure that every senator who wants to ask a question gets a chance. I have 12 senators and 45 minutes. Please be concise.

Senator Batters: Thanks to all of you for being here. Two of you on the panel I know: Mr. Wilson with the Conservative Party and Mr. Levine. Mr. Levine and I were stuck on a plane together one time for a very long delay about a year ago. That was a nice conversation we had on that flight.

Mr. Levine, you outlined an important part of this bill and provided us with some indication as to why this is important. What you were saying is that it's important to institute a national, uniform, exclusive and complete regime.

Yes, this bill does aim to establish that national framework. In your view, what are the operational risks of a system where a party must comply with different provincial requirements, especially during a national election campaign?

Mr. Levine: Thank you for the question, senator. I'm glad you remember that flight delay as fondly as I do. It's nice to see you again.

Les régimes de protection des renseignements personnels axés sur les transactions commerciales sont difficilement applicables au dialogue politique. Le Parlement doit affirmer son rôle exclusif sur les communications avec les électeurs des partis fédéraux et adopter la partie 4 du projet de loi dont le comité est saisi. Ce faisant, il maintient une norme nationale unique et protège le dialogue bidirectionnel, qui est au cœur de la représentation démocratique.

Merci de votre temps.

Le président : Merci, monsieur Wilson.

Me Carmela Allevato, avocate-conseil principale, Allevato Quail et Associés, Nouveau Parti démocratique du Canada : Bonjour et merci de nous avoir invités à prendre le temps de répondre à vos questions et à vous dire quelques mots.

Il ne faut pas oublier qu'en l'absence d'un organisme de réglementation unique et centralisé régissant les obligations des partis politiques fédéraux en matière de protection de la vie privée, nous nous retrouverons avec un ensemble disparate de 14 administrations différentes ayant des règlements différents entraînant des conséquences différentes.

Il faut savoir à quel texte de loi s'en remettre, sous peine de voir la Cour d'appel se saisir du dossier rétroactivement. Le Parlement a toujours eu l'intention d'avoir un seul système de réglementation pour les partis fédéraux. Cela a toujours été le cas et cela continuera de l'être.

Je me ferai un plaisir de répondre à toute autre question. Merci.

Le président : Merci. Mon objectif est de veiller à ce que tous les sénateurs qui veulent poser une question aient l'occasion de le faire. J'ai 12 sénateurs et 45 minutes. Soyez concis.

La sénatrice Batters : Merci à vous tous d'être ici. Je connais deux d'entre vous : M. Wilson du Parti conservateur et M. Levine. M. Levine et moi avons été coincés dans un avion à l'occasion d'un très long retard il y a environ un an. Nous avons eu une belle conversation à bord de ce vol.

Monsieur Levine, vous avez mis en lumière une partie importante du projet de loi et vous nous avez donné quelques indications sur l'importance de cette mesure. Ce que vous disiez, c'est qu'il est important de mettre en place un régime national, uniforme, exclusif et complet.

Oui, le projet de loi vise à établir ce cadre national. Selon vous, quels sont les risques opérationnels d'un système où un parti doit se conformer à des exigences provinciales différentes, surtout lors d'une campagne électorale nationale?

M. Levine : Je vous remercie de la question, sénatrice. Je suis heureux que vous ayez aussi conservé un bon souvenir de ce retard de vol. Je suis ravi de vous revoir.

The scenario where you have 14 different regimes overlapping and conflicting could result in a couple of different bad results. You could have a scenario where political parties in some jurisdictions are unable to focus on that key mandate of communication with voters because they are dealing with regulatory requirements, responses to information requests from voters, regulatory inquiries and rules about the uses of certain tools; whereas, in another part of the country, you have a completely different regime.

You could have a scenario where volunteers are unwilling to get involved in political activity because of the complex regulatory regime with 14 different jurisdictions overlapping and conflicting with each other. This is a reality we already see in the political process because of the complexity of the legal regime. We do see volunteers unwilling to take on certain roles. That is a problem that could become more pronounced.

You could have provincial regulators pursuing their own particular agendas. The key here is that Parliament has really sought to create a space for political parties to be able to engage in dialogue, not in an aggressive way. Political parties are the most scrutinized entities in our governance system, more than businesses and charities. They are already subject to intense behavioural scrutiny.

It is important that they have an opportunity to engage with voters and receive their feedback. To have that policy conversation and go back to that voter and say, two months ago you raised this issue with me, and we've come up with a solution. What do you think about it? We need to be able to do that.

Senator Batters: Mr. Wilson, thank you for being here as well. Some witnesses have expressed concern that a model based on each party's own policy amounts to self-regulation.

Could you give us some concrete examples of internal controls you already use with the Conservative Party of Canada to ensure compliance with your policy?

Mr. Wilson: Yes. The first point I will make is, as Mr. Levine noted, we are highly scrutinized organizations. We have in place privacy policies that are available on our websites that set out what information we collect, what we do and the fact that we don't sell information to third parties. All of that is available to people.

Un scénario où se recoupent et où entrent en conflit 14 régimes différents peut donner lieu à deux ou trois conséquences peu souhaitables. Les partis politiques de certaines administrations pourraient ne pas être en mesure de mettre toute l'énergie voulue sur le mandat clé que constitue la communication avec les électeurs, parce qu'ils doivent composer avec des exigences réglementaires, répondre aux demandes d'information des électeurs, subir des enquêtes réglementaires et suivre des règles concernant l'utilisation de certains outils, alors que dans une autre partie du pays, le régime pourrait être complètement différent.

Certains bénévoles pourraient refuser de participer à des activités politiques en raison de la complexité d'un régime réglementaire où 14 compétences différentes se chevauchent et entrent en conflit. C'est une réalité à laquelle nous sommes déjà confrontés dans le processus politique, en raison de la complexité du régime juridique. Nous voyons des bénévoles refuser d'assumer certains rôles. C'est un problème qui pourrait s'aggraver.

Les organismes de réglementation provinciaux pourraient mettre en œuvre des programmes en fonction de leurs propres préoccupations. Le plus important, c'est l'effort déployé par le Parlement pour créer un espace permettant aux partis politiques d'engager le dialogue, et non pas de façon agressive. Les partis politiques sont les entités les plus surveillées dans notre système de gouvernance, plus que les entreprises et les organismes de bienfaisance. Leur comportement est déjà soumis à un examen intensif.

Ils doivent avoir l'occasion de dialoguer avec les électeurs et de recevoir leurs réactions. Il faut pouvoir discuter de certaines politiques avec un électeur et retourner le voir deux mois plus tard pour lui dire qu'on a trouvé une solution à la question qu'il avait soulevée, puis lui demander ce qu'il en pense. Il faut être en mesure de faire cela.

La sénatrice Batters : Monsieur Wilson, je vous remercie également d'être ici. Certains témoins se sont dits préoccupés par le fait qu'un modèle fondé sur la politique de chaque parti s'apparente à de l'autoréglementation.

Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de contrôles internes que vous utilisez déjà avec le Parti conservateur du Canada pour assurer le respect de votre politique?

M. Wilson : Oui. Tout d'abord, comme M. Levine l'a fait remarquer, nous sommes des organisations hautement surveillées. Notre politique de protection de la vie privée figure sur nos sites Web. Elle précise la nature des renseignements que nous recueillons et ce que nous en faisons, en plus de préciser que nous ne vendons pas d'informations à des tiers. Tout cela est disponible à la consultation.

There is also training. There is some limited staff at the national level. There is training. When we're running election campaigns, we're talking about volunteers in 343 ridings in 10 provinces and three territories. You're trying to train and work with volunteers using data tools that have password protection and controls so that people can only have limited access to what they need to do their volunteer work.

Again, there is a real risk. The question before the committee is a jurisdictional one. As you look at the next step of what kinds of policies you might want to overlay on to that jurisdictional exercise of authority, you're dealing with volunteers, not with commercial enterprises.

If you're looking at a riding CFO in one of 343 ridings, it's not the same thing as being a CFO of a TSX-listed company who is making six or seven figures. It's got to have a different fit-for-purpose design.

Senator Batters: Yes, it's volunteer.

[Translation]

Senator Miville-Dechéne: Mr. Levine, you said that you wanted freedom. I took from your remarks that the political parties wanted to be free. However, it's clear from Part 4 that there is a lot of freedom. You said parties shouldn't be likened to private businesses because they're different, but we heard the rather compelling comments made by Elizabeth Denham, the former information and privacy commissioner of the United Kingdom and of British Columbia. She told us, on the contrary, that Europe and Great Britain are of the view that privacy requirements should apply equally to everyone, with some adjustments for political parties.

You have responsibilities, but Part 4 does not provide for an independent authority with the power to investigate you to identify any wrongdoing. That seems especially odd to me given all the scandals involving the manipulation of people's personal data.

How can you say that you want freedom and that you don't want to be subject to the laws everyone else is subject to? The committee is not denying that there needs to be specific legislation for political parties. We don't want you to be subject to 14 different laws, but we do want you to be accountable. An independent authority is probably the best way to make sure that political parties don't do whatever they want.

Au chapitre de la formation, le nombre d'employés à l'échelle nationale est limité et on offre de la formation. Lorsque nous dirigeons des campagnes électorales, il y a des bénévoles dans 343 circonscriptions situées dans 10 provinces et trois territoires. Il faut alors former des bénévoles et travailler avec eux en utilisant des logiciels informatiques dotés d'une fonction de protection des mots de passe et de contrôles, afin de leur donner un accès limité à ce dont ils ont besoin pour faire leur travail.

Encore une fois, le risque est réel. La question dont le comité est saisi porte sur les compétences des différentes administrations. Quant à la prochaine étape, celle de décider du type de politiques à superposer à l'exercice du pouvoir associé à une administration, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit de bénévoles et non pas d'entreprises commerciales.

Être directeur financier de l'une des 343 circonscriptions n'équivaut pas à être le directeur financier d'une société cotée à la Bourse de Toronto, qui bénéficie d'un salaire dans les six ou sept chiffres. Il faut établir des politiques adaptées à cette situation.

La sénatrice Batters : Bien sûr, ce sont des bénévoles.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechéne : Monsieur Levine, vous avez dit que vous vouliez être libre. J'ai retenu cela de vos propos, que les partis politiques voulaient être libres. Or, il est clair ici, quand on regarde la partie 4, qu'on parle d'une grande liberté. Vous avez dit : on ne peut pas être comparé à des entreprises privées parce qu'on est différent. Cependant, nous avons entendu le témoignage assez convaincant d'Elizabeth Denham, ancienne commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Royaume-Uni et de la Colombie-Britannique, qui nous a dit qu'au contraire, en Europe et en Grande-Bretagne, on considère qu'on doit traiter de façon égale la question de la vie privée, avec un peu plus de doigté pour les partis politiques.

Vous avez des responsabilités. En revanche, la partie 4, notamment, ne prévoit aucun agent indépendant habilité à faire enquête sur vous pour déceler des malversations. Cela me semble particulièrement étrange quand on pense qu'il y a eu plusieurs scandales sur la manipulation des données sur la vie privée.

Comment pouvez-vous dire que vous voulez être libres et ne pas être assujettis aux lois auxquelles tous les autres sont assujettis? Il n'est pas question ici, dans ce comité, de nier qu'il doit y avoir une loi spécifique pour les partis politiques. Nous ne voulons pas que vous soyez assujetti à 14 lois, mais nous voulons que vous soyez redevables. L'existence d'un agent indépendant est probablement la meilleure façon de s'assurer que les partis politiques ne font pas n'importe quoi.

[English]

Mr. Levine: Senator, if I can, let me make three quick points in response to your question that had a number of different elements to it. I apologize that I'm answering in English instead of in French.

The first point would be that there are independent agencies, particularly the Commissioner of Canada Elections, who certainly have the ability to enforce the Canada Elections Act.

The second point I would make is that, in the matters that Commissioner Denham was referring to that were investigated, many of the bad actors, particularly the key bad actors, were private-sector entities that would be subject to commercial privacy regimes.

The third point, though, which I think is the key one, is the difference between a political party and a business. A business, when they interact with a customer, has a contract, a transaction and an exchange of value at the outset, an opportunity to set the terms of the relationship. When they return to that customer, it's to make another sale. Political parties' mandate is fundamentally different. We are largely run by volunteers. The number of interactions per staff member at a political party runs into the millions, whereas in a business it would be in the tens of thousands.

We do not have that initial contract engagement, transaction and exchange of value, and political parties have a mandate to communicate with upwards of 40 million voters in this country. It is necessary, to facilitate that public interest mandate, that a different regime that gives space for that democratic dialogue be developed for political parties than the regimes that apply to commercial actors.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I take it that you reject models like Quebec's, which include the right of access. Part 4 of Bill C-4 has no right of access for users whose data were used inappropriately. In that sense, you're not accountable either.

[English]

Mr. Levine: Senator, the right of access is a very interesting and tricky question. On the whole, I think it's a good thing that a voter or a citizen has a right to know what information an organization has about them. The concern, again, with political parties, where it's different with political parties, is you need to be concerned about tactical use of those rights in the course of a campaign. You can see an example where a local campaign might flood an alternative campaign with all kinds of access

[Traduction]

M. Levine : Sénatrice, si vous me le permettez, j'aimerais faire trois brèves observations en réponse à votre question, qui comportait un certain nombre d'éléments différents. Je suis désolé de répondre en anglais plutôt qu'en français.

Premièrement, il y a des organismes indépendants, en particulier la commissaire aux élections fédérales, dont c'est le mandat de faire appliquer la Loi électorale du Canada.

Deuxièmement, dans les affaires soulevées par Mme Denham qui ont fait l'objet d'une enquête, bon nombre des mauvais acteurs, les principaux mauvais acteurs en fait, étaient des entités du secteur privé vraisemblablement assujetties à des régimes commerciaux de protection des renseignements personnels.

Mon troisième point, le plus important à mon avis, est la différence entre un parti politique et une entreprise. Une entreprise qui interagit avec un client passe dès le départ un contrat implicite, fait une transaction. Il y a échange de valeur, ce qui permet à l'entreprise d'établir les modalités de la relation. Si elle retourne chez ce client, ce sera pour faire une autre vente. Le mandat des partis politiques est fondamentalement différent. Ils sont en grande partie dirigés par des bénévoles. Le nombre d'interactions par membre du personnel d'un parti politique se chiffre en millions, alors que dans une entreprise, ce sont des dizaines de milliers.

Nous ne disposons pas d'un contrat initial, d'une transaction et d'un échange de valeur, et les partis politiques ont le mandat de communiquer avec plus de 40 millions d'électeurs au pays. Pour appuyer ce mandat d'intérêt public, il faut établir un régime différent conçu pour les partis politiques qui permet ce dialogue démocratique, plutôt que des régimes conçus pour des acteurs commerciaux.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous rejetez donc des modèles comme celui du Québec, où il y a un droit d'accès. Dans la partie 4 du projet de loi C-4, il n'y a aucun droit d'accès pour les utilisateurs qui verraient leurs données utilisées à des fins qui ne sont pas normales. Donc, en ce sens, vous ne rendez pas de comptes non plus.

[Traduction]

M. Levine : Sénatrice, le droit d'accès est une question à la fois intéressante et délicate. Dans l'ensemble, il est souhaitable qu'un électeur ou un citoyen ait le droit de savoir quels renseignements une organisation possède à son sujet. Notre préoccupation, et là où les partis politiques diffèrent, c'est qu'il faut songer à l'utilisation tactique de ces droits dans le cadre d'une campagne. Une campagne locale pourrait inonder la campagne d'un autre parti d'une multitude de demandes d'accès,

requests and use up campaign resources and limit the ability of that campaign to engage in dialogue.

I personally don't have any substantive disagreement with the idea of a right of access, and I actually think the information the political parties in Canada hold on voters is a whole lot less interesting than is being suggested by some of the committee's witnesses. Certainly, some of the things that have been described are not things that I'm aware of any political party in Canada doing.

But you need to be careful when designing a framework around these questions with political parties that you design it with enough balance that we're not stifling democratic dialogue or creating new problems.

Senator Prosper: Thank you to our witnesses here before us. I have a question for Mr. Levine. I'm curious about the linkage between Part 4 of Bill C-4 and the litigation currently before the B.C. Court of Appeal. I'm looking at a letter dated November 20, 2025, which is part of the court record — it is a public document — filed with the Court of Appeal registry. It's there, written by partner Cathy Beagan Flood with your firm, but written on behalf of the appellants, that is, all government parties: the Liberal, Conservative and New Democratic Parties of Canada. Specifically, in the letter, I'm going to quote it directly and maybe get your thoughts on the linkage between the bill and the action:

Bill C-4 is advancing through the House of Commons and has completed consideration by the Standing Committee on Finance on October 29, 2025. We understand that the Senate has already studied the bill and it is expected to be passed back to the House of Commons for final approval this month. It is anticipated that Bill C-4 will be passed and receive Royal Assent in short order, such that the complainants will lack standing to pursue their complaint and the appeals will be moot.

It goes on.

This letter is dated November 20, 2024. Can you further extrapolate the linkage between this bill and the current litigation before the courts?

Mr. Levine: Yes, I'm happy to, senator. I will say, obviously, the information about the timing of study in that letter was not the latest and greatest or up to date.

Let me say this: I want to be very careful not to comment in too much detail about a matter before the court. I want to respect the process that is happening at the British Columbia Court of Appeal, and I don't want to litigate that matter here.

utiliser ainsi les ressources de ce parti et limiter la capacité de la campagne ainsi surchargée à engager le dialogue.

Personnellement, je n'ai rien contre l'idée d'un droit d'accès, et je pense que les renseignements que détiennent les partis politiques au Canada sur les électeurs sont beaucoup moins intéressants que ce qu'ont laissé entendre certains témoins du comité. À ma connaissance, aucun parti politique au Canada ne s'est livré à certaines des choses qui ont été décrites.

Il faut user de prudence lorsqu'on conçoit un cadre pour les partis politiques autour de ces questions. Ce cadre doit être suffisamment équilibré pour ne pas restreindre le dialogue démocratique ou créer de nouveaux problèmes.

Le sénateur Prosper : Je remercie les témoins ici présents. J'ai une question pour M. Levine. Je suis curieux de savoir quel est le lien entre la partie 4 du projet de loi C-4 et le litige actuellement devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Je regarde une lettre datée du 20 novembre 2025, qui fait partie du dossier judiciaire — il s'agit d'un document public — déposé au greffe de la Cour d'appel. Il a été rédigé par une associée de votre cabinet, Cathy Beagan Flood, mais au nom des appelants, c'est-à-dire tous les partis du gouvernement, soit le Parti libéral, le Parti conservateur et le Nouveau Parti démocratique du Canada. Dans cette lettre, je vais la citer directement et j'aimerais savoir plus précisément ce que vous pensez du lien entre le projet de loi et la poursuite :

Le projet de loi C-4 suit son cours à la Chambre des communes, après avoir fait l'objet d'une étude par le Comité permanent des finances le 29 octobre 2025. Il semble que le Sénat a déjà étudié le projet de loi et que celui-ci doit être renvoyé à la Chambre des communes pour approbation finale ce mois-ci. Le projet de loi C-4 doit être adopté et recevoir la sanction royale sous peu, de sorte que les plaignants n'auront pas qualité pour donner suite à leur plainte et que leur recours sera sans objet.

Et ainsi de suite.

La présente lettre est datée du 20 novembre 2024. Quel lien voyez-vous entre ce projet de loi et le litige actuel devant les tribunaux?

M. Levine : Oui, avec plaisir, sénateur. Je dirais que, de toute évidence, le calendrier de l'étude cité dans cette lettre n'est pas le plus récent ni le plus à jour.

Permettez-moi de dire ceci : je tiens à faire preuve d'une grande prudence et à ne pas commenter trop en détail une affaire en instance. Je tiens à respecter la procédure en cours devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et je ne souhaite pas débattre de cette affaire ici.

My late colleague Peter Hogg was very fond of talking about the importance of the dialogue between the legislature and the courts, and that is very much what has been happening in this matter. It's entirely appropriate for Parliament here to be participating in that dialogue and making its intention clear that there be a single, national regime related to privacy that governs political parties in the Canada Elections Act and that this is the jurisdiction of Parliament.

Ultimately, there are very valid differences of opinion that people will have about the substance of privacy law, but the jurisdiction question is really where I am focused. I would put to you that a law regulating federal elections and communications with voters has to be a law passed by Parliament.

If the Senate and the other place wish to study the substance of a new law, a new bill that I hope gets brought forward on these issues soon, and make recommendations in that regard, certainly, on a personal level, I think that's the right thing to do. I think Bill C-65 had a lot of excellent protections in there, and that's a very good starting point to jump off from, but I do not think that the Parliament of Canada should be ceding jurisdiction over the regulation of communication with voters by federal political parties to the provinces.

Senator Prosper: Thank you.

Senator Simons: I want to pick up right where Mr. Levine left off. I take your point, and I think I largely agree with the fact that it ought to be a federal regulatory authority because elections in Canada are national.

What concerns me about the letter that Senator Prosper just read into the record, and which I had not previously seen, is the suggestion that we, as a complementary body of Parliament, are being rushed to take action, the better to frustrate the actions of the Court of Appeal in British Columbia.

You're not the first person we've heard from today who talked about the will of Parliament. Parliament has two houses: the other place and the Senate. Until the Senate has announced its will, the will of Parliament has not been spoken.

So I am concerned to hear Senator Prosper read this letter into the record because it presupposes that we are being — I come from Alberta, cattle country. I feel a little bit like we're a cow being put into one of those chutes. And perhaps I could ask the three of you. I don't think Ms. Allevato has spoken yet. What are we to make of the fact that our concurrence is being taken for granted and that you are leveraging an opinion about the Senate in an effort to frustrate the litigants in the case before the B.C. Court of Appeal?

Mon regretté collègue, Peter Hogg, se plaisait à souligner l'importance du dialogue entre le législateur et les tribunaux, et c'est exactement ce qui se passe dans cette affaire. Il est tout à fait approprié que le Parlement s'engage dans ce dialogue et exprime clairement son intention d'incorporer dans la Loi électorale du Canada un régime national unique pour la protection des renseignements personnels régissant les partis politiques et sa conviction que cela relève de sa compétence.

En fin de compte, les gens peuvent avoir des divergences d'opinions très valables sur le fond de la loi sur la protection des renseignements personnels, mais c'est vraiment la compétence qui m'intéresse. Je vous dirais que le Parlement doit adopter une loi régissant les élections fédérales et les communications avec les électeurs.

Si le Sénat et l'autre endroit souhaitent étudier le fond d'une nouvelle loi, d'un nouveau projet de loi qui, je l'espère, sera présenté bientôt sur ces questions, et faire des recommandations à cet égard, il est certain que, pour ma part, je pense que c'est la bonne chose à faire. Je pense que le projet de loi C-65 contenait beaucoup d'excellentes mesures de protection et qu'il constitue un très bon point de départ, mais je ne pense pas que le Parlement du Canada devrait céder aux provinces sa compétence en matière de réglementation des communications des partis politiques fédéraux avec les électeurs.

Le sénateur Prosper : Merci.

La sénatrice Simons : J'aimerais reprendre là où M. Levine s'est arrêté. Je comprends votre point de vue, et je suis largement d'accord que cela devrait relever d'un organe de réglementation fédéral parce que les élections au Canada sont nationales.

Ce qui me préoccupe au sujet de la lettre que M. Prosper vient de lire et que je n'avais pas encore vue, c'est qu'on laisse entendre que nous, à titre d'organe complémentaire du Parlement, sommes pressés d'agir, et qu'il vaut mieux contrecarrer les décisions de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique.

Vous n'êtes pas la première personne à nous parler aujourd'hui de la volonté du Parlement. Le Parlement compte deux chambres : l'autre endroit et le Sénat. Tant que le Sénat n'a pas fait connaître sa volonté, la volonté du Parlement n'est pas exprimée.

Je suis donc préoccupée d'entendre le sénateur Prosper lire cette lettre au compte rendu, car cela présuppose que nous sommes... Je viens de l'Alberta, une terre d'élevage. J'ai un peu l'impression que nous sommes des vaches qui se retrouvent dans un de ces couloirs. Je pourrais peut-être vous poser la question à tous les trois. Je ne pense pas que Me Allevato se soit encore exprimée. Que devons-nous penser du fait que notre accord est tenu pour acquis et que vous vous servez d'une opinion sur le Sénat pour tenter de contrecarrer les parties au litige devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique?

Mr. Levine: I'll leave it to Ms. Allevato to respond.

Ms. Allevato: I'm happy to respond.

Senator Simons: I would like to hear from you too, Mr. Levine.

Ms. Allevato: That was certainly not the intent. The purpose of the letter was to advise the court of where matters stood. It had always been the position of the parties that it was Parliament, the federal Parliament, that had the authority to regulate privacy.

Throughout the course of the proceedings, there was, as Mr. Levine said, this dialogue going on between the courts and Parliament, and that is where we were at. There was certainly no intention of taking anything for granted.

Senator Simons: It seems like a trespass on the privileges of this body.

Mr. Levine: Senator, your concern regarding the letter is noted and acknowledged. It is a valid concern. There has been some difficulty dialoguing with the court and counsel trying to assess what the status of legislation was. We had broad support for Bill C-65. Everyone anticipated that would move forward quite expeditiously. It ultimately did not do so, for no reason related to the substance of the legislation but related to broader political events.

There was an understanding, which it sounds like it was misinformed, with respect to the affordability act that Part 4 is linked to and the speed with which it was moving, but certainly we all have deep respect for the role of this body and for the sober second thought you bring to the table here and to the appropriate questions you're asking. As I say, the questions about the substance of protections in the Canada Elections Act are absolutely valid ones.

I would urge that not to cause you to hesitate in asserting your jurisdiction.

As to whether that then makes the litigation in British Columbia moot, that is where I will decline to comment on a matter that is before the court and leave that to the wise litigators who will have that conversation with the Court of Appeal.

Senator Simons: Let it be said for a body where many of us, not all, are non-partisan and belong to no party, the argument that the parties all believe this is a great idea is not persuasive.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Thank you and welcome to all of you.

M. Levine : Je vais laisser Me Allevato répondre.

Me Allevato : Je me ferai un plaisir de répondre.

La sénatrice Simons : J'aimerais vous entendre aussi, monsieur Levine.

Me Allevato : Ce n'était certainement pas l'intention. L'objet de la lettre était d'informer le tribunal de la situation. Les parties ont toujours soutenu que c'était le Parlement, le Parlement fédéral, qui avait le pouvoir de réglementer la protection des renseignements personnels.

Tout au long de l'instance, il y a eu, comme M. Levine l'a dit, ce dialogue entre les tribunaux et le Parlement, et c'est là où nous en étions. Nous n'avions certainement pas l'intention de tenir quoi que ce soit pour acquis.

La sénatrice Simons : Cela semble être une atteinte aux privilèges de cette chambre.

M. Levine : Sénatrice, nous prenons bonne note de votre préoccupation concernant la lettre. Elle est valable. Il a été difficile de dialoguer avec le tribunal et les conseils pour essayer d'évaluer où en était le processus législatif. Le projet de loi C-65 a reçu un large appui. Tout le monde s'attendait à ce qu'il soit adopté assez rapidement. Cela n'a finalement pas été le cas, non pas pour des raisons liées au fond du projet de loi, mais à des événements politiques plus généraux.

Il y avait une impression, qui semble avoir été erronée, au sujet du projet de loi sur l'abordabilité auquel la partie 4 est liée et de la rapidité avec laquelle il cheminait, mais il est certain que nous avons tous un profond respect pour le rôle de cette chambre et pour le second examen approfondi que vous apportez ici et les questions pertinentes que vous posez. Comme je l'ai dit, les questions sur le fond des mesures de protection prévues dans la Loi électorale du Canada sont tout à fait valables.

Je vous exhorte à ne pas hésiter à faire valoir votre compétence.

Quant à savoir si le litige en Colombie-Britannique devient sans objet, je m'abstiendrai de commenter une affaire en instance et je m'en remettrai aux sages avocats plaidants qui en discuteront avec la Cour d'appel.

La sénatrice Simons : Qu'il soit dit que, pour une chambre dont la plupart des membres, mais pas tous, sont non partisans et n'appartiennent à aucun parti, l'argument selon lequel tous les partis croient que c'est une excellente idée n'est pas convaincant.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Merci et bienvenue à vous tous.

I'd like to start by recognizing, on one hand, the important role political parties play in our electoral system and, on the other hand, the importance of taking into account their special status; they aren't public, government or private entities. That's an important consideration.

I don't think anyone here is challenging the importance Bill C-4 places on federal jurisdiction over political party oversight. We have two questions, mainly. First, does the new act being proposed take away from citizens — especially voters — protections afforded to them under certain provincial or territorial laws?

Second, given the specific nature of your role and the work you do, I'd like to give you a chance to respond to the allegations we've heard here. I'm talking about claims that political parties collect a lot of data without people's consent or knowledge and link those data to come up with something of an ideological profile of people. I'd like you to tell us about the data you collect, the need for it and the way you use it, but also the way you protect it.

[English]

Mr. Wilson: I'm just pulling up the Conservative Party of Canada's privacy policy that discloses what information we do collect.

I listened to some of the earlier testimony, and like Mr. Levine, I think the imagination of prior witnesses as to the kind of information political parties in Canada collect and use is far more creative than anything that happens in reality.

We collect contact information, such as name, address, email address, date of birth and telephone number. We may also collect information regarding your residence, family members, language preference, political views or affiliations, voting preferences, donations and related financial information, like payment method and billing information, and other information you choose to share with us.

That is what the Conservative Party of Canada collects. It is disclosed on our website and has been for some time. The bogeyman of things you heard this morning or earlier this afternoon, I don't know where that finds its base in reality.

Senator Saint-Germain: How do you protect this information?

Mr. Wilson: That is also disclosed in the privacy policy, but it is on password-protected databases. We have volunteers in 343 ridings across the country collecting information and dialoguing

J'aimerais d'abord reconnaître, d'une part, l'importance du rôle des partis politiques dans notre système électoral et, d'autre part, l'importance de considérer leur statut particulier qui n'est ni public, ni gouvernemental, ni privé. Il s'agit d'une dimension importante.

Je ne crois pas que qui que ce soit ici conteste l'importance accordée par le projet de loi C-4 à la compétence fédérale en matière de régie des partis politiques. Nous avons surtout deux interrogations. Premièrement, est-ce que la nouvelle loi proposée prive les citoyens — en particulier les électeurs — de protections que certaines des lois provinciales ou territoriales leur offraient?

Deuxièmement, compte tenu de la nature particulière de votre rôle et de votre travail, j'aimerais vous donner l'occasion de répondre à des allégations que nous avons entendues ici, selon lesquelles les partis politiques recueillaient de nombreuses données sans le consentement ou sans la connaissance des citoyens, et utilisaient plusieurs de celles-ci pour les croiser et faire une espèce de profilage idéologique des citoyens. J'aimerais que vous nous parliez des données que vous recueillez, de leur nécessité, de la façon dont vous les utilisez, mais aussi de la façon dont vous les protégez.

[Traduction]

M. Wilson : Je consulte la politique du Parti conservateur du Canada sur la protection des renseignements personnels qui fait état des renseignements que nous recueillons.

J'ai écouté certains des témoignages précédents et, comme M. Levine, je pense que l'imagination des témoins précédents quant au type de renseignements que les partis politiques au Canada recueillent et utilisent est beaucoup plus créative que la réalité.

Nous recueillons des coordonnées, comme le nom, l'adresse, l'adresse électronique, la date de naissance et le numéro de téléphone. Nous pouvons également recueillir des renseignements sur votre lieu de résidence, les membres de votre famille, vos préférences linguistiques, vos opinions ou affiliations politiques, vos préférences de vote, vos dons et les renseignements financiers connexes, comme le mode de paiement et les coordonnées de facturation, ainsi que d'autres renseignements que vous choisissez de nous communiquer.

C'est ce que le Parti conservateur du Canada recueille. On l'explique dans notre site Web depuis un certain temps déjà. Je ne sais pas où se trouve le fondement des propos alarmistes que vous avez entendus ce matin ou plus tôt cet après-midi.

La sénatrice Saint-Germain : Comment protégez-vous ces renseignements?

M. Wilson : C'est également décrit dans la politique sur la protection des renseignements personnels, mais nous avons des bases de données protégées par mot de passe. Nos bénévoles

with voters on doorsteps, in subway stops and grocery store parking lots. The information flows back and forth between volunteers and voters. To the extent it's recorded in our system, it is in password-protected databases.

Mr. Levine: Senator, you asked about whether this bill will take away provincial protections that are in place. The answer is no. At the moment, British Columbia is the only province asserting that provincial privacy law applies to federal political parties. That assertion has been stayed, pending ongoing litigation. I do anticipate this assertion goes well beyond British Columbia, that this is a matter that will ultimately have implications in a number of jurisdictions, which is why it is important that Parliament assert its exclusive and paramount federal jurisdiction on this.

However, the result of Bill C-4 will be to enhance the privacy regime — not as much as some of you would like, I will acknowledge — under the Canada Elections Act, and it will not change the current application of provincial law to federal political parties.

Ms. Allevato: I was going to invite you to look at the privacy policy. All of the parties have them on the website, and it has specific details of how it's collected and how it's protected. It's fairly robust. It isn't unusual, and it complies with the principles of the protection of privacy.

As I said at the very beginning, our primary concern is the potential for a patchwork of regulations across the country. It has already been said, but I think it bears repeating: Political parties are volunteer organizations for the most part, and it is very difficult to run a federal election when you're trying to operate in all of the different ridings in the different provinces. I really encourage you to think about that.

Senator Saint-Germain: Thank you to all of you.

Senator Tannas: Thanks for being here. Certainly, I think we all have come to understand the urgency of the letter to the court that was read out in part. It demonstrates an expectation that we need to get on with this, and I agree that we can't have a patchwork across the country for national parties.

However, I'm curious as to why, in this particular instance, the government chose to strip down the guts of the bill to almost nothing. It is as close to an empty box as you can get. Fair enough, we have heard little bits of things like:

dans 343 circonscriptions à travers le pays recueillent de l'information et dialoguent avec les électeurs sur le pas de leur porte, dans les stations de métro et dans les stationnements de supermarchés. L'information circule entre les bénévoles et les électeurs. Dans la mesure où elle est enregistrée dans notre système, elle est conservée dans des bases de données protégées par mot de passe.

M. Levine : Sénatrice, vous avez demandé si le projet de loi éliminerait les protections provinciales en place. La réponse est non. À l'heure actuelle, la Colombie-Britannique est la seule province qui affirme que les lois provinciales sur la protection des renseignements personnels s'appliquent aux partis politiques fédéraux. Cette affirmation a été suspendue dans l'attente d'un litige en cours. Je m'attends à ce que cette affirmation aille bien au-delà de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire qu'elle aura des répercussions dans plusieurs provinces. C'est pourquoi il est important que le Parlement affirme sa compétence exclusive et prépondérante en la matière.

Cependant, le projet de loi C-4 aura pour effet d'améliorer le régime de protection des renseignements personnels — pas autant que certains d'entre vous le souhaiteraient, je le reconnais — en vertu de la Loi électorale du Canada, et il ne modifiera pas l'application actuelle de la loi provinciale aux partis politiques fédéraux.

Me Allevato : J'allais vous inviter à examiner la politique sur la protection des renseignements personnels. Tous les partis l'ont publiée sur leur site Web, et elle contient des détails précis sur la collecte et la protection de renseignements. Elle est assez solide. Elle n'a rien d'inhabituel, et elle est conforme aux principes de protection de la vie privée.

Comme je l'ai dit au début, notre principale préoccupation est la possibilité d'une mosaïque de règlements à l'échelle du pays. On l'a déjà dit, mais je pense qu'il est bon de le répéter : les partis politiques sont pour la plupart des organisations bénévoles et il est très difficile de mener une campagne électorale fédérale lorsque l'on essaie d'opérer dans toutes les circonscriptions des différentes provinces. Je vous encourage vraiment à y réfléchir.

La sénatrice Saint-Germain : Merci à vous tous.

Le sénateur Tannas : Merci d'être ici. Je pense que nous avons tous compris l'urgence de la lettre adressée au tribunal dont on a lu un extrait. Cela montre que nous devons nous atteler à la tâche, et je suis d'accord pour dire qu'il ne faut pas avoir à la grandeur du pays une mosaïque de règlements applicables aux partis nationaux.

Cependant, je me demande pourquoi, dans ce cas précis, le gouvernement a choisi de vider le projet de loi de presque toute sa substance. Il est pratiquement vide. D'accord, nous avons entendu quelques bribes, comme :

There might be something coming soon. We hope there was something coming. There was broad consensus around a series of things, but it just wasn't the right time.

Got it.

Could you individually express if you have any problems with the following points: the elements of Bill C-65; access to individual information by Canadians where they could request the information, review it for accuracy or request to see what information is being held; for parties to report a data breach, not just to people that may be exposed but also to an independent third party.

Is there anything on that list that you would object to in your own views?

The other question, maybe at the same time if you're confirming or pointing something out, is this: Were you consulted on the idea of stripping this down and leaving all of the elements behind for another day?

Mr. Levine: Senator, I will try and answer the many questions that you have asked, being mindful of the time.

With respect to Bill C-65, there is no lack of support for the elements that are in there, but the convention is that electoral reform legislation requires consensus as much as possible. Governments typically try not to impose electoral reform legislation without broad consultation. There were 117 new members of Parliament, and given the timing that has been noted, it would not have been possible to build the kind of consensus around everything that is in Bill C-65 in the time necessary.

So while I can't speak for the other place, it does seem that they made a conscious choice here to put forward at least the bare minimum to assert jurisdiction, with an intent to revisit the issue more substantively later. I very much hope and expect that that is the case.

I do support the elements that are in Bill C-65. The other two elements you raised, access to information and data breach, are complicated. As a general concept, as I said earlier, I think access to voter information is a good thing. It needs to be built in a way that prevents abuse and prevents tactical gamesmanship in that process, which is tricky.

With respect to data breaches, sometimes, particularly when talking about foreign interference, the purpose of the breach is to force disclosure.

For the Liberal Party, I can say that, if that were ever to happen, we would work closely with the Security Intelligence Threats to Elections Task Force, SITE Task Force for short, that

Il y aura peut-être quelque chose bientôt. Nous espérons que quelque chose s'en vient. Il y avait un large consensus sur une série d'éléments, mais ce n'était tout simplement pas le bon moment.

D'accord.

Pourriez-vous nous dire si les points suivants vous posent un problème : les éléments du projet de loi C-65; l'accès des Canadiens à leurs renseignements personnels, s'ils le demandent, pour en vérifier l'exactitude ou voir quels renseignements sont conservés; l'obligation faite aux partis de signaler une atteinte à la protection des données, non seulement aux personnes qui pourraient être exposées, mais à un tiers indépendant.

Y a-t-il quelque chose sur cette liste qui vous pose un problème?

L'autre question, peut-être en même temps si vous confirmez ou signalez quelque chose, est la suivante : avez-vous été consultés sur l'idée de faire table rase et de laisser tous les éléments pour un autre jour?

M. Levine : Sénateur, je vais essayer de répondre aux nombreuses questions que vous avez posées, en tenant compte du temps dont nous disposons.

En ce qui concerne le projet de loi C-65, les éléments qu'il renferme ne manquent pas d'appui, mais par convention, un projet de loi sur la réforme électorale doit obtenir un consensus aussi large que possible. Les gouvernements essaient généralement de ne pas imposer de réforme électorale sans tenir de vastes consultations. Il y avait 117 nouveaux députés, et compte tenu du calendrier décrit, il aurait été impossible d'obtenir ce type de consensus sur tous éléments du projet de loi C-65 dans le délai imparti.

Donc, même si je ne peux pas parler au nom de l'autre endroit, on semble avoir fait le choix délibéré de présenter au moins le strict minimum pour affirmer sa compétence, avec l'intention de réexaminer la question plus en profondeur plus tard. J'espère vivement et je m'attends que ce soit le cas.

J'appuie les éléments du projet de loi C-65. Les deux autres éléments que vous avez soulevés, l'accès à l'information et l'atteinte à la protection des données, sont complexes. Règle générale, comme je l'ai dit, je pense que l'accès aux renseignements sur les électeurs est une bonne chose. Il doit être conçu de manière à prévenir les abus et les manœuvres tactiques, ce qui est délicat.

En ce qui concerne les atteintes à la protection des données, parfois, surtout lorsqu'il s'agit d'ingérence étrangère, le but de l'atteinte est de forcer la divulgation.

Pour ce qui est du Parti libéral, je peux dire que si jamais cela se produisait, nous travaillerions en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de

has been set up by CSIS, the Communications Security Establishment and the RCMP to address what the right move forward would be. That agency, the SITE Task Force, has the ability to make public statements, but it might not be the right solution. Here again, where political parties are different than businesses, it would not be the right solution to impose a one-size-fits-all disclosure requirement on political parties.

Mr. Wilson: I largely echo what Mr. Levine has said. I wasn't involved in shaping the legislation. My position is not something that we were asked to do, but largely, we were in agreement with the contents of Bill C-65, and I share Mr. Levine's concern about the other two elements you raised.

The Chair: Ms. Allevato, do you want to comment?

Ms. Allevato: Yes. There is consensus on the content of the previous bill. I wanted to point out, and it is also in the public record in that case, where in response to a request for disclosure by the complainants in that case, the NDP provided, in addition to names, the civic address, previous address, phone, email, communication policy, election history, information that the party had in hand, the donor history and information about the email list. I wanted to point out that the party, under the privacy policy, provides this information, discloses already what information they have on hand with respect to any individual who makes a request for disclosure.

Senator Cuzner: Anyone who has been around an election and worked an election or has offered themselves up would know that an election is anything but a commercial enterprise. It is a couple of months of chaos.

That being said, I have a huge amount of respect for the Canadians that step up to offer themselves up. As has been said by the panel, they are primarily volunteers, more so financial agents — pretty much you need a CA — and that's done on a volunteer basis as well. It's been getting tougher to get volunteers.

I like your comments as to the increased measures and what kind of impact that will have on the recruitment and the retention of volunteers.

Mr. Levine: Senator, that is an excellent question. As I alluded to in response to an earlier question, we do have a very litigious and highly scrutinized political regime as it is. The Commissioner of Canada Elections issued 92 administrative monetary penalties last year, I believe, and comparable amounts in previous years.

renseignements visant les élections qui a été mis sur pied par le SCRS, le Centre de la sécurité des télécommunications et la GRC pour déterminer ce qu'il convient de faire. Cet organisme, ce Groupe de travail peut faire des déclarations publiques, mais ce n'est peut-être pas la bonne solution. Je le répète, comme les partis politiques ne sont pas des entreprises, il ne serait pas judicieux d'imposer aux partis politiques une obligation de divulgation uniforme.

M. Wilson : Je suis en grande partie d'accord avec M. Levine. Je n'ai pas participé à l'élaboration du projet de loi. On ne nous a pas demandé notre position, mais dans l'ensemble, nous étions favorables au contenu du projet de loi C-65, et je partage la préoccupation de M. Levine au sujet des deux autres éléments que vous avez soulevés.

Le président : Maître Allevato, voulez-vous faire un commentaire?

Me Allevato : Oui. Il y a consensus sur le contenu du projet de loi précédent. Je tenais à souligner, et c'est également dans le dossier public de cette affaire, qu'en réponse à une demande de divulgation des plaignants dans cette affaire, le NPD a fourni, en plus des noms, l'adresse réelle, l'adresse précédente, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, la politique de communication, l'historique des élections, les renseignements que le parti avait en main, l'historique des dons et les renseignements sur la liste de diffusion électronique. Je voulais souligner que, conformément à la politique sur la protection des renseignements personnels, le parti fournit déjà l'information dont il dispose au sujet de toute personne qui fait une demande de divulgation.

Le sénateur Cuzner : Quiconque a vécu une élection, y a travaillé ou a donné de son temps sait qu'une élection est tout, sauf une entreprise commerciale. C'est une période de chaos qui dure plusieurs mois.

Cela dit, j'ai un immense respect pour les Canadiens qui se portent volontaires. Comme les témoins l'ont dit, ce sont principalement des bénévoles, surtout des agents financiers — il faut pratiquement être comptable agréé —, et cela se fait également sur une base bénévole. Il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles.

J'aime vos commentaires sur le renforcement des mesures et sur l'impact que cela aura sur le recrutement et la fidélisation des bénévoles.

M. Levine : Monsieur le sénateur, c'est une excellente question. Comme je l'ai mentionné en réponse à une question précédente, nous avons un régime politique très litigieux et très scruté. La commissaire aux élections fédérales a imposé 92 sanctions administratives pécuniaires l'an dernier, je crois, et un nombre comparable les années précédentes.

It is already very complicated to be a political volunteer, particularly a political volunteer taking on a more senior role. Asking those volunteers to understand and abide by the complexity of 14 jurisdictions' rules is simply untenable, and I think we will see people simply say, as important as public policy is to me, I am going to find a different way to participate in the process because this is simply too complicated. That will reduce political dialogue.

Senator Cuzner: I asked the previous panel: If you had a question to pose to this particular panel, what would it be? It was more a statement, I guess.

Does this panel understand what is at stake with the issues around the protection of personal information, around misinformation and disinformation, and foreign interference in our campaigns? The integrity of our elections and the trust of Canadians are at risk, but what I get from your testimony is you're saying that is more of a policy. Bill C-4 is jurisdictional as opposed to more of a policy issue.

Mr. Levine: It is, senator, but I think what Bill C-4 is saying is that we cannot allow provincial regulations to collapse the space to have democratic dialogue. Parliament made an intentional choice, and it has made that choice again and again to ensure there is room for political dialogue. That political dialogue is the best tool we have to combat foreign interference, misinformation and disinformation that the Hogue commission spoke about.

The last thing we want to do is impose rules that are going to limit the ability of Canadian political parties to actually engage voters on the doorstep and on the phone in that dialogue, and meaningfully push back on disinformation and misinformation that may be coming from other jurisdictions.

Mr. Wilson: Again, the question being one of jurisdiction: a patchwork of provincial commercial focused privacy regimes is not the answer to international geopolitical threats and geopolitical risks. I think the national entities that have been established as the issues of emerging geopolitical threats and impacts on our elections come to the forefront more: the kinds of entities we work with, such as the Canadian Centre for Cyber Security, the Canadian Security Establishment, the RCMP, CSIS — these are the kinds of agencies that political parties turn to for help when there are cyber issues or when you're dealing with geopolitical threats and data.

That is all better addressed at the national level and it is another reason why, whatever the policies and frameworks that get put in place, it has to be clear that federal political parties and their communications and management of data are regulated at the national level.

Il est déjà très compliqué d'être bénévole en politique, surtout lorsqu'on occupe un poste de haut niveau. Il est tout simplement impossible de demander à ces bénévoles de comprendre et de respecter la complexité des règles de 14 administrations différentes. Je pense que les gens finiront par dire : « Même si les politiques publiques sont importantes pour moi, je vais trouver un autre moyen de participer au processus, car c'est tout simplement trop compliqué. » Cela réduira le dialogue politique.

Le sénateur Cuzner : J'ai demandé au groupe de témoins précédent : si vous aviez une question à poser à ce groupe-ci, quelle serait-elle? C'était plutôt une déclaration, je suppose.

Ce groupe comprend-il les enjeux liés à la protection des renseignements personnels, à la désinformation et à l'ingérence étrangère dans nos campagnes électorales? L'intégrité de nos élections et la confiance des Canadiens sont en jeu, mais d'après votre témoignage, vous semblez dire qu'il s'agit davantage d'une question de politique. Le projet de loi C-4 est une question de compétence plutôt qu'une question de politique.

M. Levine : C'est vrai, monsieur le sénateur, mais je pense que le projet de loi C-4 dit que nous ne pouvons pas laisser les réglementations provinciales réduire l'espace nécessaire au dialogue démocratique. Le Parlement a fait un choix délibéré, et il l'a fait à maintes reprises pour garantir qu'il y ait une place pour le dialogue politique, qui est le meilleur outil dont nous disposons pour lutter contre l'ingérence étrangère, la désinformation et la désinformation dont a parlé la Commission Hogue.

La dernière chose que nous voulons faire, c'est d'imposer des règles qui vont limiter la capacité des partis politiques canadiens à engager ce dialogue avec les électeurs sur le pas de leur porte et au téléphone, et à lutter concrètement contre la désinformation qui peut provenir d'ailleurs.

M. Wilson : Encore une fois, comme il s'agit d'une question de compétence, un ensemble disparate de régimes provinciaux axés sur le commerce et la protection des renseignements personnels n'est pas la réponse aux menaces et aux risques géopolitiques internationaux. Je pense que les entités nationales qui ont été créées à mesure que les menaces géopolitiques émergentes et leurs répercussions sur nos élections ont pris de l'importance, notamment les entités avec lesquelles nous travaillons, comme le Centre canadien pour la cybersécurité, le Centre de la sécurité des télécommunications, la GRC, le SCRS — voilà le genre d'organismes vers lesquels les partis politiques se tournent pour obtenir de l'aide en cas de problèmes liés à la cybersécurité ou lorsqu'ils composent avec des menaces et des données géopolitiques.

Il est préférable de traiter tout cela à l'échelle nationale et c'est une autre raison pour laquelle, peu importe les politiques et les cadres mis en place, il doit être clair que les partis politiques fédéraux, leurs communications et leur gestion des données sont réglementés à l'échelle nationale.

Senator Dalphond: Thank you, witnesses, for being here. I have questions where the answers can be yes or no.

I understand that you all have a privacy policy. The following three questions can be answered yes or no, and then I have another question. First, providing for access to information; second, the right to correct; third, the duty to report in case of breach; and fourth, the undertaking not to sell or share the information.

Mr. Wilson: Accuracy, the right to correct, we have. Political parties don't want to have inaccurate information, so accuracy of personal information to provide updates, yes. A commitment not to sell, yes. Access is not provided expressly, although it might flow from the question of accuracy.

I missed the fourth one while taking down the list.

Senator Dalphond: Data breach — you experienced it last year, so you report it.

Mr. Wilson: It's not subject to private policy, but we did have a data breach last year, and we did report it to those who were or may have been affected.

Senator Dalphond: Thank you. Mr. Levine?

Mr. Levine: My answers will be very similar to Mr. Wilson's. Yes, we have a right to correct, and, yes, we have a commitment that we will not sell information that is in the privacy policy.

While we don't formally offer a right of access in every instance to prevent abuse, we certainly have provided access in the past when requested to do so. With respect to breaches, as I alluded to earlier, in the event that we were to suffer a data breach, we would reach out to the SITE Task Force and work with the intelligence agencies to determine the best response.

But, as I said, that is not a one-size-fits-all answer for Canadian political parties.

Ms. Allevato: It is a similar answer here.

Senator Dalphond: The U.K. has adopted a different approach. They have a law that applies to businesses, government and political parties — with some adjustments for political parties — and is supervised by the same independent officer.

Le sénateur Dalphond : Je remercie les témoins de leur présence. J'ai des questions auxquelles vous pourrez répondre par oui ou par non.

Je crois savoir que vous avez tous une politique sur la protection de la vie privée. On peut répondre aux trois questions suivantes par oui ou non, puis j'aurai une autre question. Premièrement, l'accès à l'information; deuxièmement, le droit de corriger; troisièmement, l'obligation de signaler toute atteinte; et quatrièmement, l'engagement de ne pas vendre ou échanger les renseignements.

M. Wilson : L'exactitude, le droit de corriger, nous l'avons. Les partis politiques ne veulent pas avoir de renseignements inexacts, alors assurer l'exactitude des renseignements personnels grâce à des mises à jour, oui. S'engager à ne pas vendre, oui. L'accès n'est pas fourni expressément, bien qu'il puisse découler du besoin d'exactitude.

J'ai manqué le quatrième élément en notant la liste.

Le sénateur Dalphond : Atteinte à la protection des données — vous l'avez vécue l'an dernier, alors vous le signalez.

M. Wilson : Cela ne relève pas de la politique sur la protection de la vie privée, mais nous avons eu une atteinte à la protection des données l'an dernier et nous en avons fait rapport à ceux qui étaient ou pourraient être touchés.

Le sénateur Dalphond : Merci. Monsieur Levine?

M. Levine : Mes réponses seront très semblables à celles de M. Wilson. Oui, nous avons le droit de corriger les renseignements et, oui, nous nous engageons à ne pas vendre l'information, cela figure dans la politique sur la protection de la vie privée.

Nous n'accordons pas officiellement un droit d'accès dans tous les cas afin d'éviter les abus, mais nous avons certainement fourni l'accès par le passé lorsqu'on nous le demandait. En ce qui concerne les atteintes à la protection des données, comme je l'ai dit, le cas échéant, nous communiquerions avec le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections et nous collaborerions avec les organismes de renseignement pour déterminer la meilleure façon d'intervenir.

Mais, comme je l'ai dit, ce n'est pas une solution universelle pour tous les partis politiques canadiens.

Me Allevato : C'est une réponse semblable pour notre part.

Le sénateur Dalphond : Le Royaume-Uni a adopté une approche différente. Ils ont une loi qui s'applique aux entreprises, au gouvernement et aux partis politiques — avec certains ajustements pour les partis politiques — et qui est supervisée par le même responsable indépendant.

Why would that be a problem here in Canada? Because it is effectively the same model in Europe and a member of the European Union.

Mr. Levine: Senator, we didn't receive a lot of details about the British model in the testimony of the commissioner that we heard earlier. I will observe that they do have the thing that the three of us are advocating for, which is a single, comprehensive, exclusive, uniform, national regime.

Once you have that, it becomes a question as to which of the enhancements, such as those found in Bill C-65, you want to take a look at. Certainly, to the extent we are talking about a single, national regime, I endorse the British model. However, we would need to have a much longer conversation about the details than we could have this afternoon.

Senator Dalphond: Mr. Wilson, do you agree?

Mr. Wilson: Yes, I think that comment is fair.

I do note that Commissioner Denham's comments, which we all echo and agree with, are that political parties, even in the U.K., are regulated differently than commercial entities, and that is important to keep in mind. We're not businesses, and we're not commercial entities. We have a different democratic purpose to serve.

I'm not overly familiar with the U.K. regime, but I did take out of Commissioner Denham's testimony that nuanced issues are regulated around privacy issues around political parties in democratic institutions.

Ms. Allevato: I have nothing to add, except for one point: Who would be the regulator? The issue was between whether it would be the Privacy Commissioner or the CEO. I think that is an issue that would have to be addressed very closely in terms of the balance.

Senator Dasko: Thank you, witnesses, for being here today.

I find it rather odd that political parties are just trying to describe themselves as almost the local chess club: They're all just a bunch of volunteers, and they are just working away in a community in a very low-key way. Research does show that, throughout Canadian history, I believe the figure is 99% of all members of Parliament have been chosen through and by political parties. So, political parties are the gatekeepers to our most important democratic institution, and that is our elected Parliament — at least I believe it to be near the top of importance in terms of our institutions of democracy.

Pourquoi cela poserait-il un problème au Canada? Parce que c'est effectivement le même modèle en Europe et dans les pays membres de l'Union européenne.

M. Levine : Monsieur le sénateur, dans son témoignage, la commissaire ne nous a pas fourni beaucoup de détails sur le modèle britannique. Je ferai remarquer qu'ils ont ce que nous préconisons tous les trois, c'est-à-dire un régime national unique, complet, exclusif et uniforme.

Une fois que vous disposez d'un tel régime, la question est de savoir quelles améliorations, comme celles prévues dans le projet de loi C-65, vous souhaitez envisager. Dans la mesure où nous parlons d'un régime national unique, je suis assurément favorable au modèle britannique. Cependant, il nous faudrait discuter des détails beaucoup plus longuement que nous pouvons le faire cet après-midi.

Le sénateur Dalphond : Monsieur Wilson, êtes-vous d'accord?

M. Wilson : Oui, je pense que ce commentaire est juste.

Je remarque que les commentaires de la commissaire Denham, auxquels nous souscrivons tous, sont que les partis politiques, même au Royaume-Uni, sont réglementés différemment des entités commerciales, et il est important de garder cela à l'esprit. Nous ne sommes pas des entreprises, ni des entités commerciales. Nous avons un objectif démocratique différent à servir.

Je ne connais pas très bien le régime en vigueur au Royaume-Uni, mais j'ai retenu du témoignage de la commissaire Denham que des enjeux distincts sont réglementés en ce qui a trait à la protection de la vie privée pour les partis politiques dans les institutions démocratiques.

Me Allevato : Je n'ai rien à ajouter, sauf un point : qui serait l'organisme de réglementation? La question était de savoir si ce serait le Commissariat à la protection de la vie privée ou le directeur général des élections. Je pense que c'est une question qu'il faudrait examiner de très près pour trouver un juste équilibre.

La sénatrice Dasko : Je remercie les témoins de leur présence.

Je trouve plutôt étrange que les partis politiques se disent peu différents d'un club d'échecs local, c'est-à-dire un groupe de bénévoles qui travaillent discrètement au sein d'une collectivité. La recherche montre que, tout au long de l'histoire du Canada, je crois que 99 % des députés ont été choisis par les partis politiques et dans leurs rangs. Les partis politiques sont donc les gardiens de notre institution démocratique la plus importante, c'est-à-dire le Parlement élu — du moins, je crois qu'il s'agit d'une des institutions les plus importantes de notre démocratie.

So, we must build public trust and confidence in our system, especially in the times we're in.

My questions were identical to Senator Dalphond's; I had the same three items I was going to ask the parties in terms of your practices: access by individuals to the files, the ability to change — I think we answered that — breaches of privacy being reported and if you sell the data. I think we did get answers to all that, do you feel? Yes.

Let me just ask a few other questions. First, the comment was made earlier that you do data collection by volunteers. You must be collecting data from other sources beside volunteers. Are you not? Can I ask one of you? For example, do you collect data from polling companies? Do you use polling companies to collect data, Mr. Levine?

Mr. Levine: The sources of how we collect data are in the privacy policy. If you look at the front page, it says how we obtain personal information and what we do with it. I won't belabour the point by reading it all out here, but you will find that the ways we obtain data are much more vanilla than you might expect.

Typically, a polling company is engaged to provide a neutral assessment about the prospects in a particular electoral district or a particular region. That is inconsistent with voter tracking at the record level of support. There may be vendors that could be used, certainly for calling services by campaigns; that is certainly something that gets done.

But the vast majority of interactions that we have as a party with voters, and the information we receive, are, in fact, made by volunteers. That statement is one that I can quite comfortably stand behind.

Senator Dasko: Mr. Wilson, what other sources do you use beside volunteers?

Mr. Wilson: There are people that fill out online forms. That would be one source. Phoning.

Your question on polling — strictly speaking, polling would not be used to capture individualized data. There would be similar things like voter identification calls, which are phoning, where you are actually asking for the voter to identify if they support the party, yes or no; would they like to volunteer, yes or no; would you like to take a lawn sign, yes or no. That all could be done by volunteers or paid vendors that do that as a profession.

Nous devons donc bâtir la confiance du public dans notre système, surtout en cette période difficile.

Mes questions étaient identiques à celles du sénateur Dalphond; j'avais les trois mêmes points à aborder avec les partis en ce qui concerne vos pratiques : l'accès des particuliers aux dossiers, la possibilité de modifier — je pense que nous avons eu la réponse — le signalement des atteintes à la protection des données et la vente de données. Je pense que nous avons obtenu des réponses à toutes ces questions, n'est-ce pas? Oui.

Permettez-moi de poser quelques autres questions. Tout d'abord, quelqu'un a dit plus tôt que vous collectez des données par l'entremise de bénévoles. Vous devez collecter des données auprès d'autres sources que les bénévoles, n'est-ce pas? Puis-je poser la question à l'un d'entre vous? Par exemple, collectez-vous des données auprès de firmes de sondage? Utilisez-vous des firmes de sondage pour collecter des données, monsieur Levine?

M. Levine : Nos modes de collecte de données sont décrits dans notre politique sur la protection de la vie privée. En consultant la première page, vous verrez comment nous obtenons des renseignements personnels et ce que nous en faisons. Je ne vais pas vous ennuyer en vous lisant tout cela ici, mais vous verrez que nos méthodes de collecte de données sont beaucoup plus classiques que vous ne le pensez.

En général, nous nous adressons à une firme de sondage pour obtenir une évaluation neutre de nos chances dans une circonscription ou une région donnée. Ce n'est pas la même chose que le suivi du soutien d'électeurs. Nous pouvons faire appel à des prestataires, notamment pour les services d'appel dans le cadre des campagnes électorales; c'est une pratique courante.

Cependant, nous devons la grande majorité de nos interactions à titre de parti avec les électeurs et l'information que nous recevons à nos bénévoles. C'est une affirmation que je peux valider sans hésitation.

La sénatrice Dasko : Monsieur Wilson, quelles autres sources utilisez-vous en plus des bénévoles?

M. Wilson : Des gens remplissent des formulaires en ligne. Ce serait une source. Les appels téléphoniques.

Votre question sur les sondages — à proprement parler, les sondages ne seraient pas utilisés pour collecter des données personnalisées... Il y aurait des choses similaires, comme les appels d'identification d'électeurs lors desquels on demande directement à l'électeur s'il soutient le parti, oui ou non; s'il veut être bénévole, oui ou non; s'il désire mettre une affiche sur sa pelouse, oui ou non. Tout cela pourrait être fait par des bénévoles ou par des prestataires rémunérés qui en font leur métier.

As with Mr. Levine, the people who are out knocking on doors across the country — I would suspect the main source of data collection is by phone, by volunteers or paid calling, but not polling, strictly speaking, which would be blind to the identity of the person providing the answer.

Ms. Allevato: The way the party collects personal information is if someone chooses to provide us information when they become a donor, when a member voluntarily subscribes to the party's communications, when they register for an event or sign a petition in person or online that is by the party, when they complete any forms on NDP.ca and through voter contact activities like door-to-door canvassing and phone calls. Those are all set out.

It is the same answer with respect to polling.

Senator Dasko: Is the data consent-based in terms of collection?

Ms. Allevato: Yes.

Senator Dasko: Mr. Levine, is all of your data consent-based?

Mr. Levine: I'm not sure I understand the question, senator. You will have to be a bit more concise in what you're asking.

Senator Dasko: Do the respondents agree to provide you with information based upon certain principles?

Mr. Levine: I take the position that there is implied consent when you knock on a voter's door and begin a conversation with them, asking them about policy or support issues. Do we read a lengthy consent statement as to our entire privacy policy before we knock on that door? We don't. And, frankly, if we did, we would be significantly limiting the democratic dialogue. That is one of the things that —

Senator Dasko: You mean you would be limiting your data collection. I think —

The Chair: We are out of time.

I want to thank the witnesses for appearing before the committee here today. Your answers have obviously been very helpful to us. Thank you for coming on short notice.

I remind honourable senators here that our final meeting of the day begins at 4:15 p.m., in 45 minutes, and it will last for two hours with two panels. In addition, from 6:15 p.m. to 7:15 p.m., we'll be discussing how we might respond to the order of reference.

M. Levine a parlé des gens qui font du porte-à-porte partout au pays — je suppose que les appels sont la principale source de collecte de données, qu'ils soient faits par des bénévoles ou des téléphonistes rémunérés, mais pas les sondages, à proprement parler, qui ne permettent pas d'identifier la personne qui répond.

Me Allevato : Le parti collecte des renseignements personnels lorsqu'une personne accepte de nous en fournir au moment de faire un don, ou lorsqu'un membre s'abonne volontairement aux communications du parti, qu'il s'inscrit à une activité ou qu'il signe une pétition en personne ou en ligne organisée par le parti, qu'il remplit des formulaires sur NDP.ca et dans le cadre d'activités de contact avec les électeurs, comme le porte-à-porte et les appels téléphoniques. Tout cela est clairement défini.

C'est la même réponse en ce qui concerne les sondages.

La sénatrice Dasko : La collecte des données est-elle fondée sur le consentement?

Me Allevato : Oui.

La sénatrice Dasko : Monsieur Levine, toutes vos données sont-elles fondées sur le consentement?

M. Levine : Je ne suis pas certain de comprendre la question. Vous devrez être un peu plus précise.

La sénatrice Dasko : Les personnes interrogées acceptent-elles de vous fournir des informations sur la base de certains principes?

M. Levine : J'estime qu'il y a consentement implicite lorsque vous frappez à la porte d'un électeur et que vous engagez la conversation avec lui, en lui posant des questions sur ses opinions politiques ou ses choix électoraux. Lisons-nous une longue déclaration de consentement concernant l'ensemble de notre politique de protection de la vie privée avant de frapper à cette porte? Non. Et, franchement, si nous le faisons, nous limiterions considérablement le dialogue démocratique. C'est l'une des choses qui...

La sénatrice Dasko : Vous voulez dire que vous limiteriez votre collecte de données. Je pense...

Le président : C'est tout le temps dont nous disposons.

Je tiens à remercier les témoins d'avoir comparu devant le comité aujourd'hui. Vos réponses nous ont évidemment été très utiles. Merci d'être venus malgré le court préavis.

Je rappelle aux sénateurs que notre dernière séance de la journée commencera à 16 h 15, dans 45 minutes, et qu'elle durera deux heures avec deux groupes de témoins. De plus, de 18 h 15 à 19 h 15, nous discuterons de notre réponse à l'ordre de renvoi.

(The committee adjourned.)

(La séance est levée.)
